



# Assemblée générale

Cinquante-sixième session

## Première Commission

**10**<sup>e</sup> séance

Mardi 16 octobre 2001, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Erdős ..... (Hongrie)

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### Déclaration du Président

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, S. E. M. Vladimir Petrovsky, qui nous a rejoint aujourd'hui.

Je voudrais aussi, au nom de la Commission et en mon nom propre, souhaiter une cordiale bienvenue au groupe de boursiers du désarmement qui sont avec nous aujourd'hui. Au cours des 22 dernières années, le programme de bourses d'études en matière de désarmement a formé plusieurs centaines de jeunes diplomates qui ont apporté une contribution importante aux efforts mondiaux au service de la cause du désarmement et de la paix et la sécurité internationales. Certains d'entre eux sont devenus des représentants importants de leurs pays respectifs, y compris certains qui sont présents parmi nous à cette séance de la Première Commission.

### Points 64 et 84 de l'ordre du jour (*suite*)

#### Débat général sur tous les points relatifs au désarmement et à la sécurité internationales

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les délégations d'avoir permis à la présidence de regrouper les déclarations qui doivent

être faites pour que nous puissions mieux utiliser notre temps jeudi et vendredi, cela afin de mieux préparer la seconde phase des travaux de la Commission.

**M. Sood** (Inde) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous avons la certitude que les qualités de diplomate, l'expérience et le sens évident de la discipline qui sont les vôtres vous aideront à vous acquitter de la responsabilité qui vous est confiée, tout en facilitant également le travail de toutes les délégations présentes ici. Ma délégation aimerait vous assurer qu'elle coopérera pleinement à vos efforts.

J'aimerais également souligner la présence ici cet après-midi, du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala, et du Représentant personnel du Secrétaire général à la Conférence du désarmement et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Petrovsky, ce qui témoigne de l'importance que le système des Nations Unies accorde aux travaux de la Première Commission.

Puisque nous nous réunissons à nouveau à New York pour une session de la Première Commission, nous sommes tout à fait conscients de nous trouver à courte distance du site de l'attaque terroriste dévastatrice du 11 septembre, une attaque qui a coûté la vie à des milliers d'innocents et a rendu plus nécessaire à la communauté internationale de prendre des mesures concertées afin d'assurer la sécurité de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



chacun. Les nationalités très diverses des victimes de cet événement est tragiquement symbolique du caractère mondial du fléau du terrorisme et, si je puis dire, elle définit le genre de réponse collective que mérite ce fléau. Nous partageons la peine des personnes endeuillées. Nous savons ce que cela signifie. Des dizaines de milliers d'Indiens ont été victimes d'actes terroristes au cours des deux dernières décennies. Ce carnage a été facilité, aidé et encouragé par-delà les frontières en tant qu'élément du phénomène désormais décrit comme le terrorisme à portée mondiale, phénomène qui est largement reconnu comme constituant la première menace à l'égard des sociétés plurielles. Tout en poursuivant notre propre bataille contre cette menace, nous demeurons disposés à nous associer aux efforts collectifs menés pour en finir avec les groupes et des régimes qui prennent part à ces crimes contre l'humanité ou qui les aident et les encouragent.

Les récents événements soulignent la nécessité pour nous de ne pas différer d'agir concernant un certain nombre de questions qui menacent la paix et la sécurité internationales. Nous devons profiter de cet instant pour redoubler notre détermination d'aborder avec fermeté les questions soumises à cette Commission et à prendre certaines mesures que nous n'avons pas été capables de prendre par le passé. Examinons les menaces posées par les armes nucléaires, ce qui reste au coeur des travaux de cette Commission. La sécurité à laquelle nous avons tous droit ne peut être obtenue que par l'élimination totale de toutes les armes nucléaires. Le spectre du terrorisme nucléaire que pourraient exercer des nations ou des groupes ne peut pas disparaître tant que ces armes n'auront pas été éliminées totalement de nos arsenaux. C'est pourquoi il est nécessaire de tenir compte de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, qui en 1996 a conclu à l'unanimité ce qui suit :

« Il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace ». [A/51/218, annexe, par. 105 F]

En tant qu'État détenteur d'armes nucléaires, l'Inde demeure fermement attachée à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire mondial. C'est dans ce contexte que ma délégation soumettra une fois de plus à cette commission, comme elle le fait depuis 1992 après la deuxième session extraordinaire de

l'Assemblée générale sur le désarmement, un projet de résolution appelant à la conclusion d'une convention à négocier sur l'interdiction en toutes circonstances de l'emploi ou de la menace de l'emploi d'armes nucléaires.

Lorsque l'Inde a exercé son option nucléaire en procédant à une série limitée d'essais nucléaires en 1998 et en se dotant par la suite d'armes nucléaires, il s'agissait d'une décision qu'elle avait été forcée de prendre en raison de la nucléarisation de sa région et du fait que les régimes existants de non-prolifération n'avaient pas permis de faire face à cette menace. Notre décision était caractérisée par la modération et la retenue volontaire. Ce sont les notions de « force nucléaire de dissuasion minimale » et de « non-recours en premier à l'arme nucléaire », ainsi qu'une structure civile de commandement et de contrôle, définissent notre position en matière de déploiement. Nous comprenons la nécessité urgente, dans l'attente d'une élimination totale des armes nucléaires, que tous les États détenteurs d'armes nucléaires prennent des mesures pour rassurer le monde et lui garantir qu'ils réduiront le risque de l'emploi accidentel ou non autorisé d'armes nucléaires. Rien ne peut justifier, dans cette période de l'après-après-guerre froide, que des milliers d'armes nucléaires soient maintenues en état d'alerte instantanée, ce qui pourrait avoir des conséquences désastreuses. Un certain nombre de propositions et de mesures précises ont été présentées par divers pays et organisations non gouvernementales à cet égard, et elles méritent d'être examinées. Il faut donner suite à l'appel lancé dans la Déclaration du Millénaire pour que l'on cherche à éliminer les dangers posés par les armes de destruction massive, y compris en convoquant une conférence internationale visant à définir les moyens d'éliminer les dangers nucléaires. Compte tenu de la témérité et de l'envergure des attentats terroristes dont nous avons été témoins récemment, il est plus urgent que jamais d'agir à cet égard. Un projet de résolution présenté par l'Inde et intitulé « Réduction du danger nucléaire » vous sera soumis pour la quatrième année consécutive, et nous espérons qu'il sera largement appuyé et rapidement suivi d'effets.

Le moratoire volontaire que l'Inde a déclaré sur la poursuite de ses essais d'explosions nucléaires souterrains satisfait à l'obligation fondamentale qu'impose le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous sommes aussi déterminés à dégager un consensus

à l'échelle nationale en vue de mettre en place un environnement propice à la signature de ce traité. Les événements dans d'autres pays ont montré que la question n'était pas simple et que pour établir un consensus dans une démocratie il fallait souvent beaucoup de patience et de temps. Entre-temps, nous avons dit clairement que l'Inde ne ferait pas obstacle à l'entrée en vigueur du Traité. Nous nous attendons à ce que d'autres pays adhèrent à ce traité sans imposer de conditions extérieures.

L'Inde s'est engagée à participer de façon constructive, et de bonne foi, aux négociations sur le traité d'arrêt de la production de matières fissiles, en vue d'élaborer un traité non discriminatoire et vérifiable qui interdise la production future de matières fissiles pour des armes nucléaires et d'autres engins nucléaires. Cet engagement avait amené l'Inde à appuyer la proposition de compromis faite par l'Ambassadeur Amorim lors de la Conférence du désarmement à Genève qui, à notre avis, aurait permis d'entamer les négociations depuis longtemps attendues, ainsi que de mettre en place des comités spéciaux sur le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il est temps que la volonté politique nécessaire se manifeste de la part des pays dont les positions ambiguës ont provoqué la paralysie actuelle de la Conférence du désarmement, afin que celle-ci puisse être ravivée et remplir le rôle qui est le sien en tant que seul organe multilatéral de négociations sur le désarmement. Cinq années se sont écoulées sans qu'aucune négociation n'ait lieu, et les discussions prolongées se sont limitées à des questions de procédure qui ne pourront pas aboutir à des conclusions et vont affaiblir le multilatéralisme véritable qui a si péniblement été mis sur pied au fil du temps.

Étant donné que cette Commission va se prononcer sur plusieurs résolutions concernant des zones exemptes d'armes nucléaires, je voudrais réaffirmer que l'Inde respecte le choix souverain exercé par les États non détenteurs d'armes nucléaires de créer ces zones sur la base d'accords librement conclus entre les États de la région concernée, ainsi que le reconnaissent les directives formulées par la Commission du désarmement de l'ONU en 1999. L'Inde est disposée à prendre tous les engagements nécessaires à l'égard de telles zones exemptes d'armes nucléaires. Nous le faisons tout en reconnaissant que les démarches régionales sous-jacentes aux zones

exemptes d'armes nucléaires ne peuvent rendre justice aux préoccupations découlant de la nature mondiale de la menace que posent les armes nucléaires.

Il est évident que les instruments juridiques existants sont insuffisants pour dissuader des tentatives imminentes de militariser davantage l'espace extra-atmosphérique. Ainsi, il est impératif que la Conférence du désarmement s'engage sans tarder dans ce domaine. L'Inde a été parmi les coauteurs de la résolution 55/32, qui réitérait que la Conférence du désarmement avait un rôle de premier plan à jouer dans la négociation d'un accord ou d'accords multilatéraux, selon que de besoin, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique sous tous ses aspects. Nos efforts doivent viser à réserver l'espace à tout un éventail d'activités axées sur la coopération, la paix et le développement. Entre-temps, les traités sur la limitation des armes et le désarmement doivent être mis en oeuvre de façon intégrale et en toute bonne foi afin de favoriser la stabilité.

Il y a un an, cette commission a reconnu la nécessité d'adopter une démarche globale, équilibrée et non discriminatoire à l'égard des missiles, afin de contribuer à la paix et à la sécurité internationales. L'Inde participe au groupe d'experts gouvernementaux qui a été créé sur la base de la résolution 55/33 A, de l'Assemblée générale et qui est chargé d'établir un rapport qui sera examiné par l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session. Il est largement reconnu que les mesures de contrôle des exportations fondées sur des clubs et discriminatoires et fondée sur l'appartenance à des « clubs », n'ont pas permis de régler la question des missiles. L'Inde souhaite que les normes régissant la prolifération des missiles soient renforcées grâce à des accords transparents et multilatéraux, sur la base d'une sécurité équitable et intacte, qui prévoiraient également que les applications civiles liées à l'espace ne soient pas compromises.

La question du contrôle des exportations va au-delà des missiles et concerne un vaste éventail de technologies à double usage. Ce qu'il nous faut aujourd'hui, c'est un système efficace et transparent de contrôle des exportations de technologies qui soit conforme aux objectifs de non-prolifération sous tous leurs aspects, sans avoir d'impact sur les applications pacifiques de ces technologies. La persistance de mécanismes discriminatoires, dont certains peuvent même être contraires aux traités existants, prive les pays en développement des bienfaits du progrès

scientifique et technique. Il est urgent de se pencher, de façon équitable et transparente, sur cette question cruciale, qui a une incidence sur la qualité de vie des populations du monde entier. C'est la raison pour laquelle l'Inde, depuis 1989, soumet à cette Commission, avec d'autres coauteurs, un projet de résolution intitulé « Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du développement ».

En cherchant à appliquer le principe de la non-discrimination aux instruments du désarmement, nous pouvons nous référer à l'exemple heureux de la Convention sur les armes chimiques. Il appartient désormais à tous les États parties à cette convention de faire en sorte que l'ensemble des dispositions de cette Convention soit pleinement et effectivement mis en oeuvre. Étant un État partie originel à cette convention, l'Inde reste pleinement attachée à cette tâche.

L'Inde qui, comme beaucoup d'autres pays, avait participé activement pendant environ six ans aux négociations en vue d'un protocole renforçant l'application de la Convention sur les armes biologiques, a été déçu de ce que le groupe spécial ait été incapable de conclure ses travaux en temps utile pour la cinquième Conférence d'examen prévue pour la fin de cette année. Il est particulièrement regrettable qu'un effort qui était tout près d'aboutir ait été abandonné de façon si abrupte, alors même que des menaces de bioterrorisme se font de plus en plus vraisemblables. Nous espérons sincèrement que la prochaine Conférence d'examen parviendra à maintenir le mandat visant à renforcer l'application de la Convention sur les armes biologiques dans le cadre de la Convention.

Au calendrier du désarmement de cette année, nous avons encore une autre Conférence d'examen qui nous permet d'avoir un peu plus d'espoir. La deuxième Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques promet non seulement de revoir les dispositions existantes sur les armes qui produisent des effets traumatiques excessifs, mais présente également la possibilité d'élargir la portée de la Convention pour couvrir les conflits armés non internationaux. L'Inde a participé activement au processus de la Convention sur certaines armes classiques, ayant ratifié tous ses protocoles, y compris le Protocole II modifié sur les mines terrestres.

L'Inde estime que l'approche graduelle d'une interdiction non-discriminatoire, universelle et mondiale des mines antipersonnel qui prenne en compte les besoins de légitime défense des États permettra de remédier aux crises humanitaires résultant du transfert irresponsable et de l'utilisation aveugle de mines terrestres. Le processus d'élimination complète des mines terrestres antipersonnel sera facilité par la prise en compte du rôle défensif légitime des mines antipersonnel pour les besoins opérationnels inscrits dans les doctrines de défense des pays concernés, par le biais des technologies non létales, alternatives, économiques et efficaces sur le plan militaire.

L'Inde a participé activement à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York au début de cette année. Le résultat de la Conférence est bien en deçà de nos attentes, car l'on n'a pas, en priorité, rompu le lien qui existe entre la prolifération des armes légères, le terrorisme international, le trafic de drogue, le crime organisé, le blanchiment d'argent et les « marchés gris » qui alimentent ce lien. Il faut néanmoins, que le modeste Programme d'action adopté à la Conférence soit appliqué rapidement et entièrement, en tant que première étape urgente du processus multilatéral.

Cette année a suscité de nouveaux espoirs et de nouvelles craintes qui sont comme un jeu d'ombres et de lumières. Certaines de ses ombres sont plus longues et plus menaçantes, tandis que certaines sources de lumière semblent s'éloigner. Les perspectives d'un nouveau cadre de sécurité dans le monde de l'après-guerre froide restent lointaines, alors même que de nouvelles menaces soulignent la nécessité du multilatéralisme. Le nouveau siècle et le nouveau millénaire qui, nous l'avions espéré, allaient commencer sur une note de paix, contrairement au siècle passé, ont déjà été marqués par la violence.

Pour faire des progrès au sein de la Première Commission, nous devons reconnaître de certains paramètres fondamentaux. La paix et la sécurité sont des notions indivisibles. Chaque pays a droit à une sécurité égale et légitime. L'unilatéralisme ou les alliances exclusives se révéleront contre-productives. Nous devons collaborer et adopter des approches non discriminatoires et transparentes de manière véritablement multilatérale et inclusive afin de parvenir à la paix et à la sécurité auxquelles nous avons tous droit. Cela est nécessaire si nous voulons passer de

l'ombre de la vulnérabilité et de la peur à la lumière de la confiance et de l'espoir.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter, par votre intermédiaire, le Secrétaire général, M. Kofi Annan, ainsi que l'ONU d'avoir reçu, à très juste titre, le prix Nobel de la paix. Nous sommes persuadés que cela encouragera le Secrétaire général et cette organisation à redoubler d'efforts pour réaliser les objectifs d'élimination complète des armes nucléaires, objectif tant recherché et si difficile à atteindre. En fait, c'est le meilleur cadeau que nous puissions faire aux générations futures, et oserais-je le dire, ce serait la meilleure façon de garantir que le prochain prix Nobel de la paix soit aussi décerné à cette organisation.

**M. Al-Shamsi** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*): Permettez-moi d'emblée, Monsieur le Président, de vous transmettre les sincères félicitations de la délégation des Émirats arabes unis à l'occasion de votre élection à cette importante Commission. Nous sommes certains que votre vaste expérience diplomatique contribuera au succès de nos débats qui visent à forger un consensus plus large sur le désarmement et sur le renforcement de la sécurité internationale. Nous vous souhaitons plein succès, ainsi qu'aux membres de votre Bureau.

Je saisis également cette occasion pour remercier votre prédécesseur, le Président de la session antérieure, ainsi que le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement et son département, des efforts qu'ils ont déployés et qu'ils continuent de déployer pour élaborer des mécanismes de coopération internationale en matière de désarmement et de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour féliciter cordialement le Secrétaire général, M. Kofi Annan, ainsi que le personnel de l'ONU d'avoir récemment obtenu le prix Nobel de la paix pour 2001. Ceci atteste du respect et de l'admiration sincères de la communauté internationale pour les grands progrès réalisés en faveur de la sécurité internationale et de la promotion d'une culture de paix, de coexistence et de tolérance entre les nations.

Nous regrettons beaucoup qu'en dépit des efforts nombreux et continus que le système des Nations Unies a déployés pendant de nombreuses années pour éliminer les causes profondes des affrontements et des conflits meurtriers, qui se traduisent par la course aux

armements les plus divers, le niveau de coopération internationale en matière de désarmement soit plutôt faible et décevant, alors que les budgets et les dépenses militaires continuent d'augmenter à un rythme alarmant. En outre, les essais d'armes nucléaires et d'autres armes interdites se poursuivent, ouvertement et secrètement, dans de nombreux États, en dépit des efforts constants de l'ONU déployés depuis plusieurs années pour remédier aux causes des confrontations militaires et des guerres meurtrières.

Il y a eu également un accroissement notable du trafic d'armes, de la possession illégale et irresponsable de certaines armes dangereuses, et du nombre de guerres et de conflits. De nouveaux phénomènes plus dangereux se sont fait jour et ils affectent la sécurité des États et de leurs citoyens, tels le terrorisme international, le trafic de drogues, le crime transnational organisé, l'exploitation illégale des ressources naturelles et d'autres facteurs qui menacent l'équilibre de la sécurité régionale et internationale du monde d'aujourd'hui.

Selon le récent rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale, les dépenses militaires mondiales dépassent 800 milliards de dollars, soit 80 % des dépenses militaires mondiales moyennes du temps de la guerre froide. En même temps, nous avons constaté une baisse notable du niveau d'aide financière publique et privée aux pays en développement. Ces statistiques ne prennent pas seulement en compte le pessimisme ambiant et les dangers actuels. Elles incarnent également clairement l'oscillation des relations stratégiques entre les États, la prolifération des zones de tension et la croissance de la peur et de l'insécurité au sein des populations, au détriment des plans de développement et des efforts internationaux visant à lutter contre divers fléaux tels que la pauvreté, les épidémies, les violations des droits de l'homme, la dégradation de l'environnement, etc.

L'observation objective de ces orientations et de ces situations – qui ne souffrent pas d'être traitées séparément d'une vision globale de leurs causes et de leurs motifs – nous conduit à solliciter de la communauté internationale une stratégie internationale contraignante de coopération en matière de sécurité entre tous les États, dont les composantes reposent sur les principes du droit international, et de la Charte, des résolutions, accords, conventions et protocoles des Nations Unies, qui n'opèrent pas de discriminations entre les États et les peuples. Cette stratégie devrait

tout à la fois garantir la transparence en matière de respect de la souveraineté des États et leur sécurité nationale et régionale, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, leur droit à la légitime défense, et leur droit de lutter contre l'agression et l'occupation de leurs territoires.

La communauté internationale continue d'assister à une course accélérée à la mise au point de réacteurs nucléaires stratégiques à des fins militaires et à l'accroissement de la portée et de la puissance des missiles et roquettes balistiques à ogives nucléaires, chimiques ou biologiques, et ce, malgré les engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet du Millénaire l'an dernier, de réduire graduellement au niveau multilatéral, entre autres choses, les arsenaux d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive. Cette escalade des armements stratégiques ne se limite pas à contribuer à l'échec des négociations actuelles et des efforts visant à atteindre les objectifs internationaux de la non-prolifération nucléaire et du désarmement international – aux niveaux bilatéral, régional ou dans le cadre des conventions sur le désarmement. Elle incite en outre de nombreux États non dotés d'armes nucléaires, notamment dans des régions de tensions et de conflits comme l'Asie du Sud, le golfe Arabique etc., à procéder à des essais nucléaires et à se lancer dans la course à l'acquisition, au transfert, à la production et au stockage de matières nucléaires et fissiles, en raison de la notion subjective de dissuasion qui y est attachée. Ceci nous préoccupe gravement et nous nous élevons contre ce facteur fondamental d'escalade des tensions, qui se traduit par l'absence de mesures de renforcement de la confiance et l'intensification des conflits entre États. Nous demandons donc à tous ces États de réviser leurs positions en la matière, de faire preuve de retenue et de négocier pacifiquement des mesures en vue de régler les conflits dans leur région. Nous exhortons une fois de plus les États dotés d'armes nucléaires à assumer pleinement leurs responsabilités en respectant les obligations qui leur incombent en vertu des dispositions des divers traités et protocoles sur la non-prolifération et le désarmement appelant à la réduction multilatérale, graduelle et systématique de leurs arsenaux militaires stratégiques. Il est également nécessaire de mettre en place, dans le cadre des conventions de désarmement, des mécanismes spécialisés chargés de suivre l'élimination graduelle des armes nucléaires selon un calendrier précis, en application de l'article VI du Traité sur la non-

prolifération des armes nucléaires (TNP), ainsi que de conclure d'un instrument international inconditionnel fournissant des garanties de sécurité aux pays non dotés d'armes nucléaires.

Si l'on a réussi dans de nombreuses régions et sous-régions, ces dernières décennies, à mettre en place des zones exemptes d'armes nucléaires, grâce à la coopération des États concernés – conscients de l'inévitabilité d'une coexistence pacifique et sûre servant les intérêts communs de leurs peuples respectifs – nous constatons que le Moyen-Orient reste incapable, quant à lui, de concrétiser cet espoir. C'est dû à l'attitude du Gouvernement israélien, qui possède encore des réacteurs nucléaires militaires ne répondant pas aux normes du système de garanties international, et ce afin de maintenir sa supériorité militaire, et son occupation et son utilisation illégale des terres palestiniennes et arabes, au mépris des principes du droit international et des résolutions internationales, lesquels interdisent tous ces actes et politiques d'hostilité qui menacent la paix et la sécurité régionales et internationales.

Les Émirats arabes unis, qui ont adhéré au TNP, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à la Convention sur les armes chimiques afin de renforcer leur position internationale estiment que la mise en place de zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive est déterminante pour l'équilibre des relations internationales et régionales. Nous engageons une fois de plus la communauté internationale, et les grandes puissances en particulier, à faire pression sur le Gouvernement israélien, seul État qui n'a pas encore adhéré au TNP, pour qu'il le fasse sans conditions et qu'il abandonne l'exploitation d'installations si dangereuses, et se soumette au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique conformément aux résolutions internationales pertinentes et à celles de la sixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP de 2000. Nous demandons également, dans ce cadre, l'arrêt de toute aide financière, technologique et scientifique apportée à Israël pour la mise au point de dangereuses installations nucléaires, qui menacent non seulement les efforts de paix et les tentatives de règlement de la question de Palestine et du problème du Moyen-Orient, mais également la sécurité, la stabilité et les intérêts fondamentaux des populations de la région, ainsi que leurs ressources naturelles, écologiques et économiques.

Mon pays, qui appuie rigoureusement les efforts internationaux visant à établir la paix dans les zones de tension du monde et fournit tout un éventail de secours, d'assistance et d'aide à la reconstruction des informations nationales détruites par la guerre – notamment dans les territoires palestiniens occupés, au Liban, en Afghanistan, au Kosovo et en Somalie – engage la communauté internationale à renforcer le dialogue et les mécanismes de règlement des conflits et de renforcement de la confiance. Il préconise également le renforcement de la diplomatie préventive, de la lutte contre le commerce illicite des armes légères et des efforts de règlement du problème des mines antipersonnel et autres obstacles à la paix. Mais il tient à réitérer également que c'est aux États nucléaires qu'il incombe, conjointement, d'œuvrer à l'établissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales et régionales. C'est la raison pour laquelle nous exhortons ces États à engager des négociations multilatérales sérieuses en vue de renforcer leur volonté politique d'éliminer totalement et définitivement tous leurs arsenaux et leurs stocks nucléaires. C'est la condition de l'établissement d'un environnement international exempt de toutes formes de menaces, où toutes les ressources humaines, économiques et écologiques soient mises à profit pour des plans de développement, dans l'intérêt de la prospérité des populations.

**M. Šerkšnyš** (Lituanie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence de la Première Commission, à laquelle vous apporterez la compétence que nous savons dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements ainsi que vos qualités diplomatiques. Je tiens à vous assurer de notre appui inconditionnel dans l'exercice de vos importantes fonctions. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Je voudrais également adresser nos sincères condoléances au peuple des États-Unis ainsi qu'aux autres États dont les ressortissants ont trouvé la mort dans les odieux attentats terroristes du 11 septembre.

La Lituanie souscrit entièrement à la déclaration que la Belgique a faite au nom de l'Union européenne. Je voudrais néanmoins saisir cette occasion pour reprendre plus en détail certaines questions auxquelles mon pays attache une importance particulière.

Le début du XXI<sup>e</sup> siècle sera très certainement jugé par les historiens de l'avenir comme l'époque où un monde uni a pris des initiatives radicales pour corriger l'incohérence juridique, morale et éthique du XX<sup>e</sup> siècle. L'unilatéralisme, la dissuasion, l'équilibre stratégique et, sans doute, bien des notions qui semblaient jusque là indispensables à la notion d'État moderne ont été abandonnées face à une menace mieux développée, plus profondément enracinée, inquiétante et horrible – une menace sans visage qui ne connaît pas de frontières et qui s'attaque à des cibles de grande valeur. Toutes les nations se sont associées pour couper les racines profondes du terrorisme international qui étaient en train de s'étaler. L'abondance d'armes de destruction massive, de missiles, de matériel militaire conventionnel et d'armes légères est tout à coup devenue un risque mortel, à la portée des malfaiteurs.

Les événements du 11 septembre ont frappé au cœur des valeurs les plus chères à la communauté internationale : l'ouverture, la liberté, la tolérance et la démocratie. Je ne peux m'empêcher de souligner les objectifs fixés par le Secrétaire général pour défendre ces valeurs, c'est-à-dire développer une stratégie d'ensemble, largement soutenue et durable, pour lutter contre le terrorisme. Ce combat sera long et multiforme, mais son impact sur le désarmement sera évident. Comme l'a dit l'autre jour le Secrétaire général adjoint M. Dhanapala,

« dans le domaine du désarmement il n'est plus question de retourner au statu quo. »  
(A/C.1/56/PV.3)

La Lituanie convient avec le Secrétaire général que nous pouvons faire beaucoup pour aider à empêcher les actes terroristes futurs commis à l'aide d'armes de destruction massive. C'est une reconnaissance franche du fait que jusqu'ici les réalisations en matière de non-prolifération et de régime de maîtrise des armements ont été au mieux mitigées. De nombreux régimes de non-prolifération et de maîtrise des armements pâtissent de l'absence d'une adhésion universelle, paraissent dépassés ou inadaptés pour viser les menaces non conventionnelles posées par des entités non étatiques.

L'humanité est d'autant plus vulnérable aujourd'hui qu'elle est capable de produire des ogives nucléaires, des bactéries mortelles, des agents chimiques, des missiles, de l'uranium fortement enrichi et des matières radioactives. La technologie et la

production de masse continuent d'échapper de plus en plus au contrôle politique, juridique et moral. Les dépenses militaires globales sont encore en augmentation. Pire, la menace d'annihilation consécutive à l'existence d'armes nucléaires semble avoir fait définitivement son chemin dans les esprits.

Il est vrai que, dernièrement, nous avons été encouragés de voir les États-Unis et de la Fédération de Russie se mettre d'accord sur une réduction sensible de leurs arsenaux nucléaires. Il est vrai aussi que nous avons été encouragés par les progrès dans la destruction des missiles de longue portée et des silos de lancement dans le cadre de START I, ainsi que par la ratification de START II par la Fédération de Russie. Il est vrai également que nous avons soutenu le dialogue entre les États-Unis et la Fédération de Russie sur la stabilité stratégique.

Toutefois, l'asymétrie contemporaine en matière d'armements, l'existence de guérillers obscurs à rayon d'action mondial et la vulnérabilité des matériels nucléaires, ouverts au vol ou à un emploi non autorisé, ou tout simplement la possibilité qu'un fou s'empare, ont érodé, aujourd'hui plus que jamais, la logique qui justifie l'existence de milliers d'armes destinées à la destruction mutuelle assurée. Ce dont le monde a besoin aujourd'hui, c'est plutôt d'une paix mutuellement assurée. J'espère que la réduction des armes nucléaires sera vérifiable et irréversible, que le rôle des armes nucléaires dans les politiques de sécurité sera diminué et que la transparence sera plus qu'un vœux pieux.

J'espère aussi que le cinquième anniversaire de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne passera pas inaperçu. Car sans une application universelle des dispositions du Traité, la mise en oeuvre à long terme de ses principaux objectifs risque d'être illusoire. Nous ne voulons pas que les essais se poursuivent. C'est pourquoi nous lançons un appel aux 13 États qui n'ont pas encore accepté de souscrire aux dispositions du Traité pour qu'ils prennent les mesures nécessaires à sa ratification.

La Conférence sur le désarmement est dans l'impasse et c'est un autre danger. Il est regrettable que la Conférence doive discuter sans fin de son programme de travail tout en faisant la sourde oreille à la question des matériaux fissiles, qui continuent de s'accumuler et de se disséminer sans contrôle. Et pourtant nous espérons que les négociations sur un traité

d'arrêt de la production de matières fissiles prendront leur élan au plus tôt. La révision du programme de la Conférence, qui aurait dû se faire il y a longtemps, et le réexamen de son fonctionnement, ainsi que l'élargissement du nombre de ses membres, pourraient permettre d'affranchir cet organisme des tendances héritées de la guerre froide. Nous ne pensons pas que le désarmement ait épuisé ses possibilités à Genève. Les événements du 11 septembre ont souligné la nécessité d'une réaction vigoureuse de la part de la Conférence du désarmement.

Les armes nucléaires ont été jusqu'ici et resteront sans doute hors de portée des terroristes ou des entités non étatiques. L'Agence internationale de l'énergie atomique, le Groupe des fournisseurs de matières nucléaires, le contrôle des exportations et un certain nombre de conventions internationales ont apporté une contribution essentielle à cet objectif. Toutefois, la confiance dans les autres régimes, tels que la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques, ne pourra pas continuer indéfiniment, s'il n'y a pas à l'échelle mondiale un nouvel engagement de prolonger à brève échéance ces deux régimes.

Le régime de vérification de la Convention sur les armes chimiques est sans doute le régime le plus complexe qui existe, et il a apporté une contribution remarquable à la paix et à la sécurité internationales et régionales. Trois défis doivent être relevés pour s'assurer qu'on n'utilise pas des produits chimiques en tant qu'armes et qu'ils ne soient pas utilisés pour une attaque terroriste : l'universalisation du régime de la Convention sur les armes chimiques, son application rigoureuse et son financement. L'adhésion universelle renforcera la solidité du régime. L'application rigoureuse et la mise en oeuvre de toutes les dispositions, y compris celles relatives à l'assistance, permettront de renforcer la confiance de tous les États parties. Un financement adéquat est nécessaire pour que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques puisse s'acquitter efficacement des tâches qui lui ont été confiées.

Nous sommes plus préoccupés encore par la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, qui est le maillon le plus faible du système des régimes d'interdiction des armes de destruction massive. L'évolution préalable intervenue dans des domaines

comme ceux de la défense, de la planification, de la non-prolifération et du contre-terrorisme n'ont pas éliminé la raison d'être d'un régime de vérification qui peut jouer un rôle utile et rentable, en particulier à la lumière des préoccupations grandissantes concernant la possibilité de l'utilisation d'armes biologiques à des fins terroristes.

On conçoit aisément que peu de faits nouveaux dans le domaine de la maîtrise des armements ait soulevé plus d'inquiétude que la diffusion des modes d'utilisation des missiles à longue et moyenne portée. Plus que jamais, nous faisons d'arrêter la diffusion des moyens de lancer des armes de destruction massive. Le régime de non-prolifération de ces armes est plein d'échappatoires. Nous sommes donc favorables à une intensification des efforts diplomatiques pour la non-prolifération. La création d'un Groupe d'experts sur la question des missiles sous tous ses aspects est une bonne nouvelle. L'universalisation du projet de code international de conduite rédigé par le Régime de contrôle de la technologie des missiles est une autre entreprise essentielle, ne serait-ce que parce que la puissance de ce régime doit être à la mesure de la puissance et de la portée des missiles.

La lutte contre le terrorisme aura un effet déterminant sur tous les aspects du contrôle des armements et sur la non-prolifération. Les armes légères ne font pas exception. La Conférence des Nations Unies de 2001 sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a marqué un pas important dans la mise en place de la stratégie de lutte contre cette prolifération. Tout en reconnaissant que le problème des armes légères n'a pas de solutions simples, il convient maintenant de faire fond le plus rapidement possible sur les mesures concertées dans le cadre du Programme d'action, et de continuer à partir de ces mesures, qui constituent un processus de suivi. Tout aussi importante est la suppression de failles manifestes, tels que les transactions financières, le financement et le transport non réglementés des armes légères. Il est également nécessaire d'accroître la transparence, de renforcer les embargos sur les armes et d'élaborer un code de conduite international sur les transferts d'armes.

Pour sa part, la Lituanie travaille étroitement avec l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en vue de mettre en place des lois nationales strictes, d'accroître les contrôles

d'exportations, de renforcer les contrôles aux frontières et d'améliorer la gestion des stocks. Nous adhérons au Code de conduite de l'Union européenne concernant les exportations d'armes et commencerons bientôt à échanger des informations sur l'importation et l'exportation des armes légères, dans le cadre du Document de l'OSCE sur les armes légères.

Si la question des armes légères n'a commencé que récemment à être examinée au niveau international, les mines terrestres antipersonnel ont déjà acquis le statut d'une maladie évitable. La Convention d'Ottawa est un succès majeur qui se confirme, en tant que moyen d'éliminer les stocks de mines terrestres dans le monde et qu'instrument puissant pour le déminage, la remise en état d'infrastructures et la mise en oeuvre de programmes de sensibilisation aux dangers des mines. En tant qu'État signataire, la Lituanie juge cette Convention très utile et fournit un appui concret à ses principaux objectifs. Pour concrétiser nos intentions, nous envisageons de soumettre, sur une base volontaire, notre rapport national initial, au titre de l'article 7 de la Convention.

Par ailleurs, nous accordons une grande importance à la Convention sur certaines armes classiques. L'élargissement de l'applicabilité de l'ensemble de la Convention aux conflits armés non internationaux est une proposition très utile et opportune du fait de la nature changeante des conflits. Nous appuyons également l'idée de traiter de la question des débris de guerre explosifs, dans l'optique du renforcement de la Convention.

Le temps est précieux. Si nous voulons commencer à mettre en place un monde plus sûr, fondé sur une culture de paix, nous devrions saisir cette occasion. L'histoire nous jugera sur nos actes et non pas sur nos paroles. La Lituanie est convaincue qu'à la présente session, la Première Commission pourra mobiliser la volonté politique et l'unité nécessaires en vue de l'avènement d'un monde qui ne soit pas un danger pour lui-même. À cette fin, nous restons attachés au renforcement du contrôle des armements et aux efforts de désarmement et de non-prolifération.

**M. Hussein** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation éthiopienne, je voudrais vous présenter mais sincères félicitations à la suite de votre élection à la présidence de cette Commission. Nous sommes convaincus que

sous votre direction, nos travaux seront couronnés de succès, et nous tenons à vous assurer de la pleine coopération de notre délégation. Nos félicitations vont également aux autres membres du Bureau. Nous voudrions également rendre hommage au Secrétaire général adjoint, M. Jayantha Dhanapala, pour ses observations stimulantes qui, nous l'espérons, nous inciteront à répondre de façon énergique aux défis à venir et à promouvoir le programme de désarmement des Nations Unies.

La fin de la guerre froide ne nous a nullement libérés du risque de menaces à la paix et à la sécurité internationales. En fait, le monde entre aujourd'hui dans une ère marquée par un nouveau type de guerre, et les défis auxquels nous faisons face aujourd'hui sont de portée multidimensionnelle. Les actes terroristes inimaginables et inhumains du 11 septembre, visant des civils de plusieurs nationalités, resteront gravés à jamais dans notre mémoire. En nous rappelant de ces actes odieux, nous ne devons pas nous laisser abattre, mais plutôt nous efforcer de tout faire pour répondre à ces défis avec détermination, afin de démanteler les diverses sources meurtrières de menaces à la paix et à la sécurité internationales.

La communauté internationale a une responsabilité essentielle dans l'atténuation de la vulnérabilité de la population civile dans le monde face à de tels actes de violence et de terreur. La menace potentielle de guerre nucléaire ou chimique est une peur persistante, et pour l'éliminer, la communauté internationale doit établir des priorités dans ses travaux, dans le cadre de la réalisation urgente et active d'un programme de désarmement dynamique. Ma délégation espère donc que durant la présente session, la Première Commission contribuera à réaliser l'objectif de l'Organisation, celui de consolider la paix et la sécurité par le biais de la coopération internationale.

La prolifération des armes de destruction massive continue de nous préoccuper vivement. Le Gouvernement éthiopien lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue de s'efforcer de mettre fin à cette prolifération et d'élaborer des stratégies pour réaliser l'objectif ultime du désarmement.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure le pilier de la stratégie de la communauté internationale visant l'élimination totale

des armes nucléaires conduisant au désarmement nucléaire, et mon pays continue d'appuyer et d'encourager les États parties au TNP à traiter sérieusement de la question de l'universalité. Cet objectif doit être recherché de bonne foi dans notre campagne mondiale visant l'élimination des armes nucléaires.

Le consensus obtenu à la Conférence d'examen de 2000 du TNP est louable. L'accord réalisé sur des questions telles que la non-prolifération et le désarmement nucléaires, la sûreté nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, illustre le renforcement du processus d'examen du Traité. Malheureusement, le Document final n'a pas aplani les divergences dans un certain nombre de domaines. Il subsiste une large diversité d'avis entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui ne le sont pas. Mais l'on espère que les futures conférences d'examen permettront de réaliser davantage en vue de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un instrument vital du désarmement nucléaire et du régime de non-prolifération, en particulier dans le contexte d'une mise au point réduite d'armes nucléaires. Consciente du fait que ce ne sont pas tous les États qui ont ratifié ce traité, l'Éthiopie reconnaît l'importance qu'il y a à maintenir le moratoire actuel sur les essais nucléaires, en attendant l'entrée en vigueur du Traité. Mais nous sommes convaincus que la prochaine conférence permettra d'entreprendre d'autres efforts en vue de son entrée en vigueur.

L'Éthiopie exprime sa vive préoccupation face au manque de progrès dans les travaux de la Conférence du désarmement. Cette situation empêche tout progrès sur la sécurité et le désarmement dans le monde. L'impasse à la Conférence du désarmement est un revers important pour l'ouverture de négociations sur le mandat approuvé en 1995. Nous demandons donc aux États Membres de surmonter d'urgence les obstacles en vue de rationaliser les travaux de la Conférence du désarmement et de favoriser l'adoption de son programme de travail.

Un autre aspect majeur de la menace globale à la paix et à la sécurité internationales est le commerce illicite des armes légères, qui continue d'être une menace fondamentale à la sécurité et de mettre en danger la vie des civils dans le monde. La Conférence

des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue à New York du 9 au 20 juillet 2001, illustre les efforts et la détermination constante de la communauté internationale à combattre et à éliminer le commerce illicite des armes légères. Nous nous félicitons du succès de la Conférence et du consensus auquel elle est parvenue pour formuler un Programme international d'action qui constitue une première mesure importante s'agissant d'atteindre l'objectif de prévention et de lutte contre les armes légères, ainsi que d'élimination de ces armes.

Toutefois, ma délégation pense aussi qu'il est extrêmement important que les États Membres et leurs sociétés civiles, ainsi que les organisations régionales et internationales, renforcent leurs efforts et mobilisent leurs ressources pour faciliter la mise en oeuvre intégrale du Programme d'action convenu. Par ailleurs, nous croyons fermement que le rôle des Nations Unies est central pour ce qui est de superviser la mise en oeuvre des mesures convenues et de mettre en place un mécanisme de suivi. L'Éthiopie félicite le Gouvernement nicaraguayen d'avoir accueilli la Troisième réunion des États Parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction qui s'est tenue à Managua (Nicaragua) du 18 au 21 septembre. Cette convention offre sans aucun doute un cadre global pour éliminer les mines antipersonnel, venir en aide aux victimes des mines et améliorer la situation des communautés touchées par les mines.

L'élimination des mines terrestres est assurément, à notre sens, une importante activité de désarmement. L'emploi des mines terrestres a des conséquences sociales et économiques graves pour les populations des pays touchés par les mines, comme il ressort clairement des souffrances interminables endurées par des millions de civils innocents.

L'Éthiopie reconnaît pleinement la gravité du problème posé par les mines terrestres et les engins non explosés. Elle a donc déterminé que l'action antimines devait être l'une de ses priorités. À cet égard, le Gouvernement éthiopien, en collaboration avec l'équipe d'assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement, a créé un Bureau d'action antimines et un centre de formation au déminage dans le cadre de l'action antimines nationale.

Pour conclure, permettez-moi de féliciter l'ONU et le Secrétaire général d'avoir obtenu cette année le prix Nobel de la Paix, ce dont ils peuvent être fiers. Cet accomplissement vient symboliquement nous rappeler les succès que nous avons obtenus ensemble jusqu'à présent dans les efforts laborieux que nous déployons pour préserver la paix partout dans le monde. Toutefois, notre objectif n'est pas réalisé, loin de là, et nous espérons que le prix Nobel de la paix va nous motiver dans la poursuite de nos efforts inlassables pour parvenir à la paix, malgré la multiplication des nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés à présent dans notre quête de paix mondiale.

**M. Kerim** (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais vous féliciter très chaleureusement à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission, alors que nous avons atteint une étape très importante, et vous exprimer notre certitude que, sous votre direction avisée, la Première Commission mènera à bien ses travaux cette année. Vous pouvez compter à cet égard sur le plein appui de ma délégation. Mes félicitations s'adressent aussi aux autres membres du Bureau.

Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala, qui a ouvert le débat en nous faisant part de réflexions extrêmement intéressantes. C'est aussi un plaisir pour moi que de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour accueillir le Secrétaire général adjoint M. Dhanapala et l'Envoyé spécial, M. Petrovsky, à la présente session.

La nouvelle de l'attribution du prix Nobel de la paix 2001 à l'ONU et à son Secrétaire général, Kofi Annan, en deux parts égales, nouvelle qui a été diffusée dans le monde entier, a été extrêmement stimulante pour nous tous qui, d'une façon ou d'une autre, sommes responsables de l'activité de l'Organisation. Nous félicitons une fois de plus de tout coeur l'ONU et son Secrétaire général, M. Annan, pour cet insigne honneur qui leur a été fait, et je voudrais dire à quel point nous partageons le point de vue du Comité du prix Nobel qui a proclamé que

« la seule route praticable vers la paix et la coopération mondiales passe par l'Organisation des Nations Unies. »

Puissent ces paroles être comprises non seulement comme une reconnaissance de l'activité de

l'Organisation jusqu'à ce jour, mais aussi comme indiquant la voie de ses efforts futurs, qui devraient miser davantage sur des solutions audacieuses plutôt que de s'en remettre à de solutions traditionnelles.

Les événements tragiques du 11 septembre font ressortir la réalité toute simple, qui est que le désarmement et les régimes de non-prolifération en faveur desquels nous oeuvrons sur une base multilatérale sont plus nécessaires que jamais si l'on veut empêcher les terroristes et leurs organisations d'avoir accès à des moyens plus puissants pour commettre leurs actes inqualifiables.

Nous constatons avec la plus profonde préoccupation le lien étroit qui existe entre le terrorisme international et le mouvement illicite de matériaux nucléaires, chimiques, biologiques et autres matériaux meurtriers. Nous y voyons une menace extrême à la paix et la sécurité internationales en ce début de millénaire. Il faut absolument que la communauté internationale réagisse de façon urgente et efficace face à cette menace mondiale et, à notre sens, les moyens de le faire doivent avoir une place prioritaire dans nos débats ici, à la Première Commission.

L'expérience amère de la région de l'Europe du Sud-Est ces dix dernières années, y compris les récents événements survenus dans mon pays, la République de Macédoine, sont une preuve supplémentaire du rapport étroit qui existe entre le terrorisme international et le trafic illicite d'armes, la criminalité organisée, le trafic de stupéfiants et le blanchiment d'argent.

À notre sens, l'une des principales raisons de l'évolution actuelle fort peu satisfaisante, et du retard pris dans les processus de désarmement et de maîtrise des armements est que nous n'avons pas vraiment réussi à établir et à mettre sur pied le programme à suivre pour ces processus en parallèle avec le programme international de maintien de la paix et de la sécurité internationales et de développement en général. Si cette tendance persiste, si l'absence actuelle de volonté politique pour faire avancer le processus de désarmement persiste et si les divisions actuelles l'emportent, on ne pourra pas vraiment espérer que le désarmement et la maîtrise des armements nous permettent de réaliser l'objectif fixé par les dirigeants du monde dans la Déclaration du Millénaire, à savoir établir une paix juste et durable dans le monde, conformément aux buts et principes de la Charte. On

ne peut plus maintenir le statu quo en matière de désarmement et de non-prolifération; il faut bien au contraire agir de manière concertée afin de réaliser des progrès concrets.

Nous sommes profondément préoccupés de voir que la Conférence du désarmement reste paralysée et n'a pas réussi à engager de véritables négociations, malgré les progrès enregistrés à la Conférence d'examen de 2000 du Traité de non-prolifération nucléaire. Cette détermination internationale, qui est en train de se dessiner, devrait être mise à profit pour sortir de l'impasse et pour répondre ainsi au besoin urgent de nouveaux arrangements concernant le désarmement nucléaire, les matières fissiles et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. L'approche des travaux de la Conférence est dépassée; elle correspond à une période révolue de guerre froide et de coexistence. Elle ne correspond pas à l'ère de coopération, d'intégration et de mondialisation qui est la nôtre. La Conférence doit donc changer ses méthodes de travail et devenir universelle.

Ma délégation tient à souligner l'importance d'une adhésion universelle au TNP et du plein respect de ses dispositions. Nous espérons que le processus préparatoire qui doit commencer l'année prochaine permettra de mener avec succès une Conférence d'examen en 2005.

La République de Macédoine attache la plus grande importance à l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et elle est déçue qu'il ne soit pas encore entré en vigueur. Cependant, il est encourageant de voir que le nombre de parties au Traité a augmenté. Nous estimons que la prochaine Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, aux termes de l'article XIV du Traité, sera déterminante à cet égard. Dans l'intervalle, il est extrêmement important de maintenir le moratoire sur les essais nucléaires dans l'attente de l'entrée en vigueur du TICE.

Ma délégation se félicite des consultations soutenues qui ont eu lieu entre la Russie et les États-Unis concernant l'adaptation éventuelle du cadre stratégique mondial aux nouvelles circonstances et aux menaces naissantes. Nous partageons le point de vue de nombreuses délégations selon lequel si le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques devait être révisé ou remplacé, ce serait pour la raison

que le nouveau cadre stratégique apporterait au moins une contribution tout aussi solide et tout aussi efficace au maintien de la sécurité et de la stabilité mondiales.

Les récents attentats terroristes commis aux États-Unis font également ressortir le caractère urgent de l'application intégrale de la Convention sur les armes chimiques et du renforcement de la Convention sur les armes biologiques, ainsi que la nécessité d'en réaliser l'universalité, afin de contrer efficacement les nouvelles menaces d'une utilisation de ces armes à des fins terroristes, possibilité qui devient moins lointaine après le 11 septembre. Cette volonté sera pour la première fois mise à l'épreuve lors de la cinquième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes biologiques, qui se tiendra en novembre prochain à Genève. Ces efforts internationaux, cependant, ne seront efficaces que s'ils s'accompagnent d'une détermination identique au niveau national, avec un état de préparation accrue et des modifications apportées aux législations nationales à cette fin.

La République de Macédoine se félicite du Programme d'action adopté à la récente Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue en juillet dernier, en tant que bon point de départ en assurant un suivi efficace aux niveaux mondial, régional et national. Dans le cadre de l'ONU, nous attendons avec intérêt la réaction du Secrétaire général, ainsi que la volonté que devrait manifester le Conseil de sécurité de s'associer étroitement à ces questions. Le problème du trafic illicite et de la circulation des armes légères dans la région de l'Europe du Sud-Est inquiète beaucoup la République de Macédoine, surtout après les troubles civils de 1997 en Albanie et le conflit au Kosovo; il représente une grave menace, non seulement pour la sécurité et la stabilité de mon pays, mais aussi pour l'ensemble de la région, notamment en raison de ses effets très préjudiciables sur le développement économique, social et humain. Nous exhortons les pays de la région à prendre des mesures efficaces pour lutter contre ce problème, ainsi que pour appuyer les programmes et projets visant à collecter et à détruire sans danger les excédents d'armes légères.

Ma délégation félicite le Gouvernement nicaraguayen qui a récemment organisé avec succès la Troisième réunion des États parties à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. En tant qu'État partie à la Convention, nous demeurons fermement

attachés au processus d'Ottawa. Nous estimons que le renforcement de ce processus devrait être mesuré non seulement par l'accroissement du nombre de signataires c'est-à-dire le progrès vers l'universalité, mais davantage encore par la renonciation durable à ces engins meurtriers de la part des acteurs étatiques et non-étatiques. Ma délégation se félicite des efforts régionaux et internationaux visant à appuyer le déminage et à aider les victimes, ainsi que des programmes destinés à accroître la sensibilisation aux problèmes des mines dans les pays concernés en Europe du Sud-Est.

Ma délégation est encouragée par le nombre croissant d'États qui communiquent des données au Registre des armes classiques de l'ONU concernant leurs matériels et leurs achats militaires. La République de Macédoine, une fois de plus, en fait partie, contribuant ainsi à la transparence dans ce domaine.

Permettez-moi de terminer en vous informant que la délégation de la République de Macédoine présentera cette année encore, de concert avec d'autres délégations, un projet de résolution sur le maintien de la sécurité internationale, des relations de bon voisinage, de la stabilité et du développement en Europe du Sud-Est. Ce projet de résolution traite de la complexité des problèmes de désarmement, de stabilité et de développement dans cette région troublée. L'idée centrale de ce texte est d'introduire une culture de bon voisinage et d'intégration – qui s'est avérée très vivante, en dépit des événements récents dans mon pays. Nous espérons que la Première Commission adoptera la résolution par consensus et accueillerons volontiers, dans cet esprit, toute suggestion visant à en améliorer le texte.

**M. Issacharoff (Israël) (*parle en anglais*) :**  
Permettez-moi de vous féliciter d'avoir assumé la tâche si difficile, mais si éminente, de diriger les travaux de cette Commission. ayant à l'esprit le travail considérable qui nous attend, je suis certain que vous allez relever tous les défis qui se présentent à nous. Soyez assuré de la pleine coopération de ma délégation dans cette importante entreprise internationale. J'aimerais également saluer la présence parmi nous du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, qui apporte une contribution si essentielle à nos travaux communs.

Sur une note plus sombre, j'aimerais d'emblée saisir cette occasion pour exprimer à la délégation des

États-Unis nos condoléances les plus sincères pour les milliers d'Américains si perfidement tués à la suite des attentats terroristes monstrueux et sans précédent qui ont été perpétrés le 11 septembre. Les habitants de New York et de Washington qui ont essuyé le plus fort de cette attaque incroyablement barbare avec tant de dignité et d'héroïsme, ont prouvé au monde que la terreur ne peut jamais avoir raison de l'esprit humain.

Les auteurs de cet acte lâche cherchaient à décimer et à détruire. Le peuple américain, fort des valeurs dont toutes les nations démocratiques sont éprises, surmontera et mettra en échec cet affront à l'humanité. Tandis qu'il relève ce défi, notre solidarité avec le peuple américain est totale et absolue. Nous estimons que les mesures prises par les États-Unis au cours des derniers jours sont tout à fait conformes au droit de légitime défense, qui est inscrit dans la Charte des Nations Unies et le droit international.

Alors que nous tenons nos délibérations au lendemain de ces actes épouvantables, il est clair que la substance de nos travaux est affectée par les implications profondes de ce qui s'est passé. Ces événements ont modifié les paramètres de notre mode de pensée, tandis que nous tentons d'évaluer le défi stratégique que pose aujourd'hui la terreur à la paix et à la sécurité internationales.

Le terrorisme est devenu une menace mondiale. C'est une arme stratégique qui attaque non seulement le tissu même de la liberté et de la démocratie, mais qui aussi mine nos hypothèses de base concernant le recours à la force militaire et à la nature de l'ennemi. Si les philosophes classiques de la guerre ont décrit la guerre comme la continuation de la politique par d'autres moyens et comme un processus dialectique qui définit les rapports entre des ennemis, la dynamique de la terreur exige un processus de réflexion totalement nouveau.

Il s'agit d'une guerre où l'ennemi se tapit dans l'ombre, même au sein de nos sociétés. Le conflit est à ses yeux, absolu, et il n'y a aucun compromis possible. La terreur ne fait pas objection à la politique d'autres collectivités, elle s'attaque à leur existence même. Elle le fait non pas en utilisant des armes sur le champ de bataille, mais en ciblant des civils sans défense afin de semer la terreur et le chaos. Elle transforme un avion de ligne en missile de la mort. Elle ne cherche pas à créer une autre réalité crédible, mais un reflet de son propre fanatisme.

Nous ne sommes plus en présence de scénarios imaginaires, et la communauté internationale doit relever un vaste défi sans équivoque à la stabilité mondiale, avec toutes ses ramifications dans le monde entier. Si nous n'ajustons pas notre mode de penser, ce qui passait à nos yeux pour l'expression reçue de la sagesse pourrait perdre toute consistance. Nous devons nous préparer à toute éventualité, car nous ne pouvons nous permettre d'en ignorer aucune.

Pour certains pays comme le mien, cette nouvelle réalité à l'échelle mondiale ajoute une autre dimension complexe à la stabilité régionale qui a toujours été fragile dans le meilleur des cas. Nous avons à faire face aux effets conjugués de toute une gamme de menaces contre de notre sécurité nationale, depuis la terreur jusqu'aux armes classiques d'une sophistication croissante, en passant par la menace toujours croissante d'armes de destruction massive et de missiles balistiques. Ces menaces impliquent une préparation intensive afin de d'éviter que nos ressortissants ne soient exposés ou ne deviennent vulnérables à des dangers imminents et potentiels.

Des attentats-suicide, des attaques lancées par le terrorisme transnational ou des attaques par roquettes, ainsi que des bombardements possibles par missiles du type de ceux qui ont eu lieu lors de la guerre du Golfe, ont toujours été dirigés contre notre population civile. Les contre-mesures et les préparatifs appropriés peuvent être d'ordre actif ou passif et prélèvent un lourd tribut sur notre qualité de vie et nos ressources nationales, compte tenu de la nature de l'ennemi, du type de conflit qu'il adopte et des capacités qu'il cherche à obtenir. Nous devons prendre les mesures nécessaires pour assurer notre sécurité.

Les États, cependant, doivent aussi faire face aux menaces, lorsque cela est possible, par le recours aux mesures diplomatiques et normatives. Le grand nombre de conventions internationales, d'accords régionaux, de traités bilatéraux et même de politiques unilatérales doit chercher à renforcer la sécurité entre États et à réduire les tensions.

Dans le domaine de la diplomatie, Israël continue de considérer le contexte régional comme le cadre principal et indispensable où faire progresser des mesures critiques de contrôle des armements supposant une paix globale et durable dans la région du Moyen-Orient. En effet, après la Conférence de Madrid de 1991, un groupe de travail pour le contrôle des

armements et la sécurité régionale a été créé, et il est devenu rapidement une importante instance régionale examinant les questions de sécurité. Malheureusement, ces activités ont été interrompues en 1995 à la suite des activités d'autres pays de la région.

Ce dernières années, Israël a essayé de jeter des fondements solides de la paix dans notre région à la suite d'une réconciliation historique incarnant les notions de compromis, de confiance et de respect mutuels, de frontières ouvertes et de relations de bon voisinage. Les bases de la coexistence entre Israël et ses voisins ont été énoncées dans les traités de paix bilatéraux avec l'Égypte et la Jordanie et nous espérons toujours pouvoir élargir le processus afin d'y englober les Palestiniens, le Liban et la Syrie.

Les relations de paix mettront fin à la course aux armements dans notre région et conduiront à des réductions des forces militaires en présence, des dépenses militaires et des armes classiques aux niveaux minimaux requis pour assurer la défense nationale. Des mesures effectives de contrôle des armes ne peuvent être mises en application et maintenues que dans une région où les guerres, les conflits armés, la terreur, l'hostilité politique, l'incitation et la non-reconnaissance ne sont pas des constantes de la vie quotidienne.

Par conséquent, la réalité politique de notre région exige d'adopter une démarche pratique graduelle, dont le point culminant serait une paix globale et l'établissement éventuel d'une zone exempte de missiles balistiques et d'armes chimiques, biologiques et nucléaires, et soumise à un processus de vérification mutuelle. Cette zone devrait être créée et devrait englober tous les États de la région par le biais de négociations libres et directes entre eux. C'est dans cet esprit qu'Israël a toujours été partie du consensus, qui s'est fait jour à la Première Commission voici plus de 20 ans, sur la résolution concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Nous espérons que ce consensus sera préservé une fois de plus cette année. De toute façon, j'aimerais souligner qu'Israël n'a pas failli dans sa vision globale de paix et de stabilité, à réaliser par des moyens diplomatiques.

Malgré le manque de progrès au niveau régional, Israël, au cours des dernières décennies, a essayé de participer davantage au cadre normatif des efforts de contrôle des armes au niveau international. C'est dans

cet esprit qu'Israël a signé la Convention sur les armes chimiques de 1993 et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de 1996, et ratifié la Convention sur certaines armes classiques de 1995.

Israël a adhéré aux dispositions du Régime de surveillance des technologies balistiques, respecté les autres régimes applicables aux fournisseurs, et participé au Registre des armes classiques des Nations Unies. Au cours de l'année dernière, Israël a participé activement aux efforts internationaux menés au niveau de l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances internationales pour réduire la prolifération des missiles et des technologies missilières. Nous attachons aussi beaucoup d'importance aux délibérations récentes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et espérons que la mise en oeuvre du Programme d'action contribuera à la lutte globale contre la terreur.

Israël a pris ces mesures en même temps qu'il a déployé des efforts pour faire avancer le processus de paix avec ses voisins arabes. Ceci a eu lieu aussi à un moment où des menaces mettant en danger l'existence d'Israël au Moyen-Orient émanent d'autres pays qui cherchent à développer des missiles balistiques à longue portée et des capacités portant sur d'autres armes de destruction massive, cela du fait de leur hostilité et de leur antagonisme politiques extrêmes à l'égard de mon pays. Nous ne pouvons oublier que l'emploi d'armes chimiques par des pays du Moyen-Orient contre leurs populations civiles est un fait attesté.

Dans ce contexte, nous voudrions faire observer que l'Iraq doit encore se conformer à l'ensemble des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En effet, empêcher l'Iraq de reconstituer ses stocks d'armes de destruction massive et ses capacités en missiles demeurera un facteur critique dans la recherche d'une stabilité régionale quelconque au Moyen-Orient.

À cela s'ajoute le fait que l'Iran n'a rien fait pour cacher son hostilité inconditionnelle à l'existence de mon pays ou le fait qu'il se procure des missiles balistiques capables d'atteindre Israël ou des objectifs plus éloignés. J'aimerais rappeler que l'année dernière, au sein de cette Commission, j'ai précisé qu'Israël n'a pas de différend avec le peuple iranien et ne cherche pas en entrant en conflit avec le Gouvernement iranien. L'Iran, pour sa part, a continué de développer ses

armes de destruction massive et ses programmes de missiles, afin d'aider et d'encourager les tentatives du groupe terroriste Hezbollah à déstabiliser notre frontière avec le Liban et de s'opposer activement à toute tentative visant à faciliter le processus de paix entre Israël et ses voisins.

Aujourd'hui, nous nous heurtons, comme c'est le cas pour beaucoup d'autres États de la région et au-delà, à un défi en matière de sécurité dont le caractère plus global et presque insurmontable ont atteint des proportions jusqu'ici inconnues. Cela se produit à un moment où il est clair que les mécanismes au niveau régional permettant d'affronter et de réduire toute la gamme de menaces sont insuffisants, que ce soit du point de vue physique ou politique.

Dans ce contexte, l'une des résolutions de la Première Commission présentée sous le point de l'ordre du jour intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient » n'a aucune utilité et ne présente aucun objectif valable. Cette résolution cherche à faire d'Israël un bouc émissaire sur une question essentielle à sa sécurité nationale, alors qu'elle méconnaît entièrement les problèmes considérables en matière de sécurité et l'instabilité inhérente au Moyen-Orient. Cette résolution affecte aussi de ne pas voir l'hostilité profonde que manifestent à l'encontre d'Israël certains pays qui continuent de rejeter toute forme de réconciliation et de coexistence pacifiques. Si d'aucuns appuient cette résolution en estimant qu'elle atténuera de quelque façon que ce soit les besoins importants et urgents de la région en matière de sécurité, ils se rendent à eux-mêmes, ainsi qu'aux peuples de la région, un très mauvais service.

Une autre démarche, bien préférable, consisterait à examiner des idées et des initiatives qui permettraient d'améliorer véritablement la situation sur le terrain. Nous espérons que nos voisins deviendront des partenaires cherchant à édifier de nouveau un mécanisme régional en vue de consultations sur le contrôle des armes et sur les questions en matière de sécurité, et qu'ils seront à même de considérer d'un regard plus positif les mesures de confiance. Les mesures de confiance ne constituent pas une récompense pour une partie, mais plutôt un moyen essentiel qui permet de réduire les tensions et les malentendus, particulièrement en temps de crise. Elles ont un rôle évident à jouer ici à l'heure actuelle.

Bien que nous n'ayons pas toutes les réponses et toutes les solutions, nous estimons que la communauté internationale doit prendre davantage de mesures pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive et des missiles balistiques, en particulier au bénéfice des États qui cherchent à acquérir ces capacités et qui sont commanditaires de groupes terroristes ou les appuient. Nous ne devons épargner aucun effort pour empêcher cette prolifération, ainsi que l'utilisation de telles armes à des fins terroristes. Nous nous trouvons à un tournant décisif où les défenseurs de la prolifération, de la terreur et des armes de destruction massive pourraient chercher à unir leurs ressources en alliant les concepts de destruction massive et de fanatisme. Nous devons les empêcher d'atteindre cette forme extrême du mal.

Le terrorisme, à quelque niveau que ce soit, ne saurait être toléré au sein de tout processus politique ou comme aspect d'une initiative diplomatique. La lutte contre le terrorisme est indivisible. Ceux qui cherchent à justifier le terrorisme sous une forme ou une autre ne feront que le perpétuer. Toute justification de ce type sapera aussi l'unité d'action qui est nécessaire afin de triompher de ce fléau des temps modernes. Le terroriste a choisi la guerre absolue et il incombe au terroriste d'en supporter les conséquences absolues.

En outre, bien que nous soyons des pays qui peuvent avoir des divergences eu égard à un éventail de questions diverses, nous devons, pour une fois, tous nous unir en reconnaissant que cette nouvelle gamme de menaces met en danger le tissu entier de la stabilité mondiale, ainsi que tous les pays qui recherchent la modération, la coexistence et la résolution pacifique des conflits. Nous estimons que la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité est un premier pas important sur cette voie. Nous ne pouvons méconnaître le potentiel qu'ont ces menaces de changer la nature des sociétés. Nous avons déjà vu leurs incidences marquées sur des aspects critiques de la vie internationale au cours des dernières semaines.

Récemment, j'ai beaucoup pensé à la manière dont Raymond Aron a décrit la condition humaine pendant les deux premières guerres mondiales. Il a fait observer que sans être en uniforme, l'homme défendait son âme et que la victoire d'une partie ou de l'autre signifiait, ou semblait signifier, une transformation des âmes par la force.

Ces mots nous remettent en mémoire les heures les plus sombres du siècle dernier et témoignent des enjeux d'aujourd'hui. Et je crois que dans une lutte comme la nôtre, il ne saurait y avoir de terrain neutre.

**M. Aldouri** (Iraq) (*parle en arabe*) : Je suis heureux de pouvoir vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes convaincus que sous votre sage direction, nos débats seront couronnés de succès. Je voudrais également féliciter les membres du Bureau de leur élection.

L'Organisation des Nations Unies accorde une haute priorité au désarmement général et complet. Depuis la première session de l'Assemblée générale, l'Organisation a oeuvré en faveur d'un désarmement nucléaire complet. Mais un examen de ce qui a été réalisé jusqu'ici en matière de désarmement montre que nous sommes bien en deçà des attentes de l'humanité – d'autant que l'humanité aujourd'hui, beaucoup plus que par le passé, se voit menacée par un holocauste nucléaire. Ces menaces à la paix et à la sécurité internationales se sont multipliées depuis la fin de la guerre froide.

Outre la course continue aux armements qui connaît une escalade aux niveaux international et régional, on constate des agressions, une occupation étrangère, des ingérences dans les affaires intérieures des États ainsi que l'usage unilatéral perpétuel de la force. Nous sommes également les témoins de politiques hégémoniques, de violations de la Charte et du droit international, ainsi que l'imposition de sanctions inhumaines. Ce sont désormais des aspects habituels et systématiques d'un ordre unipolaire contrôlé par une puissance arrogante qui ne vise qu'à contrôler le monde pour y imposer son hégémonie et ses propres idées et conceptions.

Ce que l'Iraq subit depuis plus d'une décennie est un exemple des conséquences désastreuses de la manière dont la force brute peut prévaloir dans les relations internationales. Par exemple, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni ont imposé une zone d'interdiction aérienne dans le nord de l'Iraq en 1991 et dans le Sud de l'Iraq en 1992, étendant celle-ci ultérieurement en 1996. L'idée était de réaliser des objectifs qui n'ont rien à voir avec les résolutions du Conseil de sécurité. L'imposition de ces zones était déjà au départ une violation de la Charte et du droit international, ce qui a bien été dit par le Secrétaire

général des Nations Unies, M. Kofi Annan, le 27 juin 2001 :

« Vous connaissez ma position à ce sujet, et j'avais déjà indiqué que lorsqu'on analyse et lit les résolutions du Conseil de sécurité, je ne vois pas les résolutions du Conseil de sécurité comme base [d'imposition de zones d'exclusion aérienne] ». (*Communiqué de presse SG/SM/7865 27 juin 2001*)

Son prédécesseur, M. Boutros Boutros-Ghali, a dit que l'affirmation des États-Unis selon laquelle la résolution 688 (1991) du Conseil de sécurité les autorisait à établir une zone d'exclusion aérienne était sans fondement. En outre, depuis le cessez-le-feu officiel établi conformément à la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, les États-Unis ont perpétré cinq graves agressions contre mon pays. La première a eu lieu en janvier 1993 et les autres en juin 1993, en septembre 1996, décembre 1998 et février 2001. Aucune de ces agressions étaient autorisée par le Conseil de sécurité. À ces agressions majeures s'ajoutent les actes d'agressions continus et quotidiens commis par le Royaume-Uni et les États-Unis, qui ont été condamnés par la communauté internationale, notamment les autres membres du Conseil de sécurité.

À cela, nous devons ajouter le financement, l'appui et la formation apportés aux groupes terroristes qui visent à déstabiliser l'Iraq, menacent son intégrité territoriale et sapent sa souveraineté, son indépendance en plus des agressions systématiques et préméditées contre les citoyens, l'infrastructure et les institutions civiles de l'Iraq. La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a illustré la position des États-Unis. Ce pays a en effet rejeté les références du Programme d'action du trafic des armes légères et de petit calibre entre les États. Cette position ouvre la porte au transfert d'armes légères vers des acteurs non étatiques tels que les mouvements sécessionnistes, les rebelles, les terroristes et criminels dans de nombreuses régions du monde. Au moment où tout le monde parle de la lutte contre le terrorisme, cet État abrite, finance et forme des terroristes et adopte des lois nationales qui demandent le changement du système politique d'un autre pays, allouant à cet objectif un montant de 97 millions de dollars. Cette position est-elle conforme au droit international? Qu'est-ce que le terrorisme? Cela n'est-il pas du terrorisme?

Les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni ont employé des obus à l'uranium appauvri contre l'Iraq en 1991 et les ont de nouveau utilisées contre la Yougoslavie en 1999.

L'uranium appauvri représente une génération d'armes radiologiques qui détruisent la vie et l'environnement pour les générations à venir là où elles sont utilisées. Il a également des effets toxiques et chimiques, comme l'indiquent les rapports de l'Organisation mondiale de la santé. L'utilisation d'obus à l'uranium appauvri contre l'Iraq a provoqué une forte hausse du nombre de cancers, de fausses couches et de malformations chez les nouveaux-nés, surtout dans les provinces du sud de l'Iraq, où cette arme a été utilisée. Elle a causé en Iraq un désastre sanitaire et écologique, dont l'impact sera ressenti pendant plusieurs générations. Elle a également provoqué la mort de plus de 50 000 enfants la première année, en 1991, et a frappé des milliers de soldats américains et britanniques de ce que l'on appelle aujourd'hui le « syndrome de la guerre du Golfe ».

Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont utilisé plus de 300 tonnes de munitions à l'uranium appauvri au cours de leur agression contre l'Iraq en 1991. Ils ont également utilisé plus de 10 tonnes du même matériel au Kosovo en 1999. Cette arme terrible a frappé les soldats de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord qui participaient aux opérations militaires là-bas et qui ont souffert de divers types de maladies parce qu'ils ont été exposés aux radiations de l'uranium appauvri.

Selon des rapports scientifiques, ces obus pollueront pendant environ cinq millions d'années les zones où ils ont été utilisés, la terre sur laquelle vivent les êtres humains, la flore et la faune, et cela causera la mort de milliers de personnes directement ou indirectement exposées à leurs dangereuses radiations.

En égard au danger de ces armes et de leurs effets négatifs sur l'environnement et les êtres humains, ma délégation estime qu'il est grand temps que la Première Commission se penche très sérieusement sur cette question et que la communauté internationale engage immédiatement des négociations à la Conférence du désarmement afin de mettre au point un traité international interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes à l'uranium appauvri et des armes radiologiques et prévoyant la destruction de tous les stocks existants de ces armes.

Contrairement à ce qu'ont dit les orateurs précédents, l'Iraq a rempli les engagements qui lui incombent en vertu de la section C de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité. La plupart des pays, y compris trois membres permanents du Conseil de sécurité, ont reconnu que l'Iraq a réellement appliqué les paragraphes 8 à 13 de la résolution 687 (1991) relative au désarmement. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a également reconnu ce fait, tout comme de nombreux anciens inspecteurs de la défunte Commission spéciale, y compris le fameux Scott Ritter qui a écrit dans le numéro de juin 2000 du magazine « Arms Control Today » que l'Iraq a été désarmé dès le début de 1998 d'une manière sans précédent dans l'histoire. Par conséquent, et conformément à la même résolution, c'est au Conseil de sécurité qu'il incombe maintenant de tenir ses engagements en mettant en oeuvre les paragraphes 14, 21 et 22 du dispositif de la même résolution.

Compte tenu de ce que je viens de dire, l'Iraq n'acceptera rien de moins que la levée totale de l'embargo injuste qui lui est imposé et la mise en oeuvre du paragraphe 14 du dispositif de la résolution 687 (1991), qui fait référence à l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive. Toute proposition qui n'inclut pas la mise en oeuvre du paragraphe 14 du dispositif de cette résolution et qui ne contraint pas et n'engage pas l'entité sioniste et les autres pays ne sera pas acceptée par l'Iraq, parce qu'il s'agit d'une question essentielle pour l'Iraq et pour la nation arabe. L'Iraq n'acceptera jamais une réécriture des résolutions du Conseil de sécurité et rejettera toute résolution qui ne rétablit pas tous ses droits légitimes.

Notre région arabe souffre d'un grand déséquilibre en matière d'armements. L'entité sioniste qui occupe la Palestine possède toutes les armes de destruction massive, y compris des armes nucléaires et les moyens de lancer. La même entité développe ces armes avec l'appui direct et la coopération des États-Unis d'Amérique et d'autres pays, en violation des engagements qu'ils ont pris en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cette entité raciste est la sixième sur la liste de ceux qui possèdent l'arme nucléaire. Cette possession d'armes de destruction massive va de pair avec la politique expansionniste qu'elle mène aux dépens de la terre arabe au Liban et en Syrie et avec l'agression qu'elle ne cesse de commettre contre le peuple palestinien,

exposant par là l'ensemble de la région à un grand danger.

La sécurité et la stabilité au Moyen-Orient exigent que l'on élimine totalement les armes de destruction massive dont dispose l'entité sioniste et que ses installations nucléaires soit soumises au régime des garanties généralisées de l'AIEA en application du paragraphe 14 du dispositif de la résolution 687 (1991) et du paragraphe 5 du dispositif de la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité. La poursuite du programme nucléaire de l'entité sioniste en dehors du système international de non-prolifération des armes nucléaires et le refus de cette entité d'adhérer au TNP et de soumettre ses installations nucléaires au régime des garanties généralisées de l'AIEA constituent une menace pour la sécurité nationale des nations arabes et met en danger la sécurité et la stabilité dans la région. Cela limite la crédibilité et l'universalité du TNP, parce que cette entité est la seule dans la région qui n'ait pas adhéré à ce traité.

Par conséquent, le Conseil de sécurité, en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit garantir l'universalité de toutes les dispositions relatives à la non-prolifération sans faire deux poids deux mesures et prendre les mesures voulues pour atteindre cet objectif, conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, ainsi que fournir des garanties efficaces et globales aux États non dotés de l'arme nucléaire selon lesquelles ils ne seront pas victimes de l'utilisation ou de la menace de l'utilisation des armes nucléaires. L'Iraq fonde sa position sur le fait qu'il a été victime à diverses occasions de l'utilisation d'armes de destruction massive, y compris d'armes chimiques et d'armes contenant de l'uranium appauvri.

Au moment où l'ordre du jour de la Conférence du désarmement témoigne du fait que la communauté internationale a besoin d'un monde plus sûr, plus pacifique et plus stable, la Conférence est frappée par une paralysie depuis 1997. Cette paralysie, qui résulte d'un manque de volonté politique de la part de certaines parties, a empêché la Conférence de travailler sur des questions de fond, et ce en dépit du fait que M. Amorim ait soumis une proposition le 24 août 2001 afin de sortir la Conférence de l'impasse. La délégation de l'Iraq appuie les éléments essentiels de la proposition Amorim sur la création de comités spéciaux. Nous espérons que les négociations qui se

dérouleront au cours de la présente Conférence tiendront compte de la nécessité de mettre en place, à l'échelle internationale, des accords et des instruments sur le désarmement nucléaire. Ma délégation espère aussi que cette Conférence sera en mesure de commencer ses travaux sur le fond à sa prochaine session. Comme de nombreuses autres délégations représentées à la Conférence du désarmement, nous nous félicitons de l'élargissement du nombre de membres de la Conférence et nous l'appuyons.

Au moment où la communauté internationale déploie des efforts importants pour régler et coordonner les activités visant à utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et pour le bien de l'humanité, l'administration des États-Unis tente depuis 1998 de mettre au point un système de défense antimissiles non régi par le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles balistiques (ABM) que les États-Unis et l'Union soviétique ont signé en 1972. Ce traité définissait les systèmes défensifs des deux pays et établissait un plan d'action en vue d'une réduction des armes nucléaires tactiques et stratégiques, afin de garantir la paix et la sécurité internationales.

L'effort américain visant à militariser l'espace va à l'encontre des engagements que les États-Unis ont pris en vertu d'accords internationaux et bilatéraux, y compris le Traité ABM et les principes qui régissent les activités des États dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Le fait que l'administration américaine poursuive ses efforts pour atteindre cet objectif provoquera une nouvelle course mondiale aux armements qui sapera l'équilibre stratégique, la paix et la stabilité. Nous souhaitons saisir cette occasion pour dire que nous appuyons le projet de résolution présenté par la Fédération de Russie, qui vise à faire en sorte que le Traité ABM reste en vigueur, car nous estimons que sa mise en oeuvre par ses signataires permettrait de mettre un frein à la course aux armements et contribuerait à la paix et à la sécurité internationales.

Tout en soulignant la nécessité de débarrasser l'humanité des armes de destruction massive, nous aimerions rappeler à la Commission que le nombre de civils irakiens tués par les sanctions injustes qui sont imposées à l'Iraq depuis plus de 11 ans dépasse le nombre total de victimes attribuables aux armes de destruction massive dans le monde entier. Il n'est pas surprenant que le pays qui a utilisé le premier des

armes nucléaires contre Nagasaki et Hiroshima, soit également celui qui utilise les sanctions comme arme génocidaire contre l'Iraq. À cet égard, je tiens à faire référence au rapport publié par la Sous-Commission des droits de l'homme à sa session la plus récente, tenue en juillet et en août. On indiquait dans ce rapport que les sanctions contre l'Iraq étaient illégales en vertu du droit international humanitaire et de la législation sur les droits de l'homme. Des rapports publiés par d'autres organisations humanitaires et juridiques ont également confirmé que les sanctions contre l'Iraq constituaient à tous égards un crime de génocide.

La persistance de programmes d'armes nucléaires et le recours à des sanctions économiques générales en tant que moyen de commettre un génocide contre un peuple constituent une menace pour l'humanité. Leur utilisation aura des conséquences terribles pour l'humanité et doit cesser immédiatement. Nous devons faire passer les intérêts de l'humanité dans son ensemble avant les intérêts étroits d'une partie ou d'une autre. Nous devons également continuer à oeuvrer afin d'éliminer toutes les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. Nous devons éviter que des mécanismes internationaux servent d'écran à l'application de politiques de génocide contre des peuples.

**M. Kittikhoun** (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation de la République démocratique populaire lao, permettez-moi d'emblée de vous féliciter, Monsieur, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes convaincus que, grâce à votre riche expérience et à vos qualités diplomatiques, vous ferez en sorte que les travaux de la Commission soient couronnés de succès. Par la même occasion, je voudrais également remercier l'Ambassadeur Mya Than du Myanmar de l'excellent travail qu'il a réalisé en qualité de Président de la Commission au cours de la session antérieure.

Je souscris pleinement à la déclaration que l'Ambassadeur du Myanmar a faite au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Au nom de mon pays, la République démocratique populaire lao, je voudrais insister sur certaines questions qui revêtent une importance particulière pour nous.

La situation dans le monde n'a pas évolué sans heurt. Il y a des actes d'agression, des actes de violence, des conflits religieux, des luttes civiles et des

ingérences dans les affaires intérieures des États qui

continuent de représenter une menace à la paix et à la sécurité mondiales. Cependant, après les événements tragiques du 11 septembre et ceux qui ont suivi, la situation est devenue encore plus difficile. La menace du recours à des armes de destruction massive - biologiques, chimiques et autres - est devenue une réalité. La communauté internationale doit oeuvrer de concert et faire tout ce qui est en son pouvoir pour instaurer une sécurité collective qui puisse assurer une paix durable et la sécurité pour tous. Ces efforts ne doivent pas viser à instaurer une sécurité pour soi-même en laissant les autres pays vivre sous la menace et dans la peur.

Dans un message qu'il a adressé à la quarante-cinquième Conférence générale de l'AIEA, le Secrétaire général, Kofi Annan, a déclaré :

« Faire des progrès dans les domaines de la non-prolifération nucléaire et du désarmement nucléaire est plus important que jamais après la terrible attaque terroriste survenue la semaine dernière aux États-Unis. » (SG/SM/7958)

Ce message du Secrétaire général nous rappelle à tous les graves dangers que les armes nucléaires font courir à l'humanité.

À cet égard, nous aimerions souligner l'importance de la conclusion fructueuse de la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les États parties au Traité ont convenu que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre le recours ou la menace de recourir aux armes nucléaires. Nous espérons que les engagements déjà pris par les États parties, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, seront respectés. Il faut tout faire pour trouver de nouveaux moyens d'avancer sur la voie de l'élimination de toutes les armes nucléaires.

La République démocratique populaire lao appuie tous les efforts de la communauté internationale, y compris les efforts bilatéraux et unilatéraux, visant à réduire ou à éliminer les armes nucléaires et elle y applaudit. Dans ce contexte, nous espérons que le prochain sommet qui réunira la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique entraînera l'entrée en vigueur du Traité sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (START II). Nous attendons avec impatience qu'il soit mis en oeuvre.

L'année dernière, notre pays, la République démocratique populaire lao, a déposé auprès de l'ONU son instrument de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le peuple lao a manifesté ainsi clairement son désir de voir notre monde débarrassé des armes nucléaires. Bien qu'imparfait, ce traité constitue à notre avis un instrument important susceptible d'aider les efforts internationaux visant à atteindre l'objectif final du désarmement nucléaire. Dans le même ordre d'idées, nous voudrions souligner qu'il est important de parvenir à une adhésion universelle au TICE. À cette fin, nous engageons tous les États, et en particulier les États dotés d'armes nucléaires qui n'ont pas encore ratifié le Traité, à le faire dès que possible. Le désarmement nucléaire est un processus de longue haleine. Il faut saluer tous les efforts tendant vers cet objectif. C'est de cette façon qu'à notre avis, le Traité doit être compris.

Comme beaucoup d'autres pays, la République démocratique populaire lao estime que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement consentis entre les États des régions intéressées a consolidé la paix et la sécurité internationales et régionales et les efforts visant à l'élimination graduelle de toutes les armes nucléaires. À cet égard, nous appuyons pleinement la création de zones exemptes d'armes nucléaires telles que celles qui ont été mises en place conformément aux Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok et Pelindaba.

Beaucoup de pays estiment que le Traité sur les missiles antimissiles balistiques est la pierre angulaire de la stabilité stratégique. Pour ces pays, ce Traité a permis de maintenir la sécurité et l'équilibre stratégique dans le monde depuis plus de deux décennies, et il constitue la base de nouvelles réductions des armes stratégiques offensives. Nous partageons ce point de vue et espérons que les parties au Traité en respecteront pleinement les dispositions.

Il est regrettable que les négociations de mai dernier sur un protocole de vérification de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines n'aient pas abouti. Vu de l'importance de cette Convention, il est indispensable que la cinquième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui doit avoir lieu en novembre, arrive à des résultats positifs. Face à ce problème, nous aimerions réitérer notre opinion, à savoir qu'il faut prendre au considération l'application

des connaissances biologiques à des fins pacifiques et pour des objectifs de développement.

La Conférence du désarmement, seul organe de négociations multilatérales dans le domaine du désarmement, n'a pas réussi, depuis quatre ans, à s'entendre sur un programme de travail, ce qui a eu pour résultat de ralentir le travail en la matière. C'est pourquoi nous demandons à tous les États concernés de redoubler d'efforts et d'engager des négociations portant tant sur la non-prolifération nucléaire que sur le désarmement nucléaire.

La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue en juillet dernier, a été le point de départ d'initiatives mondiales visant à identifier les moyens de s'attaquer au commerce illicite des armes légères. Le Programme d'action adopté par la Conférence inclut des mesures concrètes pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite de ces armes. Toutefois, comme beaucoup d'autres pays, nous regrettons que certains éléments importants ne figurent pas dans ce Programme d'action. C'est pourquoi nous espérons que les mesures de suivi permettront d'améliorer les réalisations de la Conférence et que le Programme d'action sera effectivement mis en oeuvre.

Dans le nouvel environnement planétaire de mondialisation et de communication, les mesures de confiance sont d'une importance vitale pour la promotion de la paix et de la sécurité dans les différentes parties du monde, ainsi que pour le renforcement de la compréhension mutuelle entre les nations. Dans ce contexte, nous apprécions grandement toutes les activités organisées par l'ONU, les centres régionaux, les gouvernements, les organisations et les organisations non gouvernementales sur la promotion et le renforcement de la compréhension mutuelle et de la coopération entre les pays et les peuples des diverses régions. Nous croyons que seules la coopération et les mesures de confiance favoriseront l'instauration d'une paix et d'une sécurité véritables pour toutes les nations.

Pour terminer, les armes nucléaires et autres armes de destruction massive sont, comme nous le savons tous pertinemment, les seules armes qui menacent la survie de l'espèce humaine. Ces armes peuvent détruire toute créature vivante sur notre planète en l'espace de quelques minutes. Il est donc essentiel que la communauté internationale s'emploie sans relâche à en débarrasser le monde.

La République démocratique populaire lao continuera de faire tout son possible, de concert avec toutes les autres délégations, pour atteindre ce noble objectif.

**M. Fils-Aimé (Haïti) :** Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous exprimer les félicitations les plus chaleureuses de ma délégation pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Cela fait déjà plus d'une semaine que vous dirigez nos travaux, et nous ne pouvons que nous réjouir de vous avoir choisi pour mener à bien nos délibérations. Nos félicitations s'adressent également à tous les membres du Bureau qui vous accompagnent dans l'accomplissement de votre importante et délicate tâche, ainsi qu'à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Mya Than du Myanmar.

Le 11 septembre 2001, le monde, pour un moment, a cru assister sur son petit écran à *La tour infernale II*, avec Steve McQueen et Paul Newman. Il ne pouvait pas en croire ses yeux, il ne disposait pas d'instrument assez puissant et sophistiqué pour évaluer la chaleur des passions de certains macabres qui se disent des hommes de foi. Le monde n'avait pas encore vu se dérouler sous ses propres yeux ce que la haine fermentée au coeur des fanatiques pouvait engendrer. Il n'avait pas pu concevoir que cette haine mortelle pouvait les faire descendre tout au bas de l'enfer pour nous inventer ce qu'il y a de plus odieux, de plus bestial, de plus monstrueux, de plus démoniaque. Ma délégation condamne avec force ces actes de terrorisme et profite de l'occasion pour renouveler l'expression de sa profonde sympathie au peuple et au gouvernement des États-Unis, et plus particulièrement à l'endroit de ces milliers de familles éprouvées.

Aujourd'hui, ils se sont servis d'avions de transport civil comme missiles et ont pris pour cible des bâtiments à haute concentration comme cibles. Qu'advierait-il alors s'ils avaient fait main basse sur des armes que nombre de délégations, pour une raison ou pour une autre, persistent à considérer comme étant des engins de dissuasion? Ils nous auront définitivement persuadés, cette fois-ci, que ces armes nucléaires, chimiques et biologiques ne sont pas vraiment des engins de dissuasion, mais des instruments de pression et de chantage pour conserver des avantages stratégiques. À la lumière de l'expérience du 11 septembre dernier, il est donc tout à fait impératif que nous retrouvions le sens de l'urgence. La crise à laquelle fait face la diplomatie multilatérale

en matière de désarmement a trop perduré. À quoi cela sert-il de multiplier les conférences internationales si les engagements y relatifs ne sont pas respectés?

Dans sa vibrante déclaration du 8 octobre 2001 devant cette Commission, M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, à qui, d'ailleurs, ma délégation rend un hommage bien mérité pour son dévouement à la cause du désarmement, nous a dressé un tableau assez vivant des défis auxquels nous avons à faire face. À ce carrefour critique où tous les peuples du monde se sont solidarisés pour répudier le terrorisme, nous devons, a exhorté M. Dhanapala, profiter de cette remarquable chaîne d'unité pour travailler ensemble. C'est le temps de la coopération, a-t-il souligné, le temps de la primauté du droit, le temps de reconnaître les menaces communes et de réaliser combien notre sécurité commune, pour être viable, doit se reposer sur les piliers de la justice, des droits humains fondamentaux et du développement équitable pour toutes les sociétés. Pour ce qui a trait à cette Commission, a-t-il poursuivi, il est particulièrement temps de fortifier les routes et les ponts qui conduisent à la réalisation des engagements multilatéraux en faveur du désarmement.

Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration du 12 octobre dernier par la Jamaïque au nom de la Communauté des Caraïbes, dont mon pays est membre. Elle se gardera donc de présenter point par point les observations et propositions propres à sa région. Cependant qu'il soit permis à ma délégation de venir, elle aussi, pour sa part, déplorer le manque de progrès enregistrés dans le domaine du désarmement où la conclusion d'accords juridiquement contraignants, irrévocables et vérifiables reste grandement entravée.

Tout d'abord, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est pas encore entré en vigueur à ce jour. Quarante-quatre États ne l'ont pas encore ratifié. Et sur ces 44, 13 ratifications sont indispensables à son entrée en vigueur. Par ailleurs, malgré l'engagement historique pris par les États nucléaires lors de la sixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de procéder à terme à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, elles sont encore minces les initiatives prises pour donner effet aux 13 mesures adoptées en mai 2000, notamment à l'article VI du document final. En outre, il reste encore décevant de constater que, malgré les vœux de

la communauté internationale, quatre États, dont trois puissances nucléaires, n'ont pas encore adhéré au TNP.

Au regard de son profond attachement à la cause du désarmement, Haïti n'a jamais compris la logique de la doctrine de la dissuasion nucléaire. Et vu les résultats néfastes des catastrophes du 6 et du 9 août 1945, qui ont pulvérisé Hiroshima et Nagasaki, il n'a jamais saisi le bien-fondé de la promesse faite par certains de ne pas être les premiers à utiliser ces armes. Il n'a jamais pu comprendre pourquoi ces instruments ayant la capacité d'anéantir plusieurs fois notre planète font encore partie de nos arsenaux, nous qui disons chérir tant les valeurs universelles. De prime abord, il ne fallait même pas les inventer. Et maintenant que le carcan de la guerre froide a disparu, il nous faut oeuvrer à leur élimination complète, et ce, qu'ils soient en lieux sûrs ou à la portée des mains en fièvre.

Pour la troisième année consécutive, la Conférence du désarmement, unique forum de négociations multilatérales sur le désarmement et la maîtrise des armements, se trouve dans une impasse et n'arrive pas à s'entendre sur son plan de travail. Cet état de fait ne favorise pas l'avancement des négociations, et le Traité d'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires en souffre énormément.

Nous vivons encore dans un monde où la raison des plus forts reste encore la meilleure. Les approches unilatérales de l'un finiront tôt ou tard par fermenter le ressentiment chez l'autre. À l'ère de ce nouveau millénaire, il est préférable de se forger une coalition internationale, un partenariat multilatéral et de se défaire des politiques de puissance et de l'abus de pouvoir. Il faut privilégier le dialogue et opter pour un système juste qui ne favorise pas la politique de deux poids deux mesures.

Dans cet ordre d'idées, il n'est pas imprudent de s'immiscer dans les affaires relatives au Traité sur les missiles antimissiles balistiques. Ma délégation croit encore que ce traité doit demeurer une garantie de stabilité stratégique, et elle s'empresse déjà d'annoncer son appui, comme elle l'a fait par le passé, au projet de résolution sur la sauvegarde et le renforcement du Traité ABM. Et tout en souhaitant, d'une part, que START II entre rapidement en vigueur et soit intégralement mis en oeuvre, elle espère, d'autre part, que START III sera conclu dans les meilleurs délais.

Il est regrettable qu'après encore sept ans de négociations, le Groupe spécial des États parties à la Convention sur les armes biologiques n'ait pas abouti à conclure un protocole de vérification. Souhaitons qu'à la cinquième Conférence d'examen des États parties, qui se tiendra à Genève à la fin de l'année, le mandat du Groupe sera renouvelé afin que puisse se dessiner l'élaboration d'un instrument juridique international.

Ma délégation ne manquera pas de souligner l'importance de la création des zones exemptes d'armes nucléaires. Elles constituent un moyen efficace de renforcer le régime de la non-prolifération de ces armes, et mon pays, tout en se félicitant que le Traité de Tlatelolco de 1967 ait fait de sa région une zone exempte d'armes nucléaires, ne peut qu'encourager la création de ces zones. Plus elles sont névralgiques, plus l'élimination de la menace posée par ces armes contribuera à un climat de paix et de confiance mutuelle.

Ma délégation se réjouit des progrès enregistrés depuis l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. Bien qu'encouragée par les 165 États qui ont signé la Convention depuis son adoption en 1993, il nous faut encore conjuguer nos efforts pour assurer l'universalité de cette Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

Ma délégation a accueilli avec satisfaction la tenue à New York de la première réunion du Groupe d'experts gouvernementaux sur la question des missiles sous tous leurs aspects (30 juillet-3 août 2001). Elle se réjouit également du Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, organisée à New York, du 9 au 20 juillet de cette année. Bien que la Conférence n'ait pas cherché à dégager des ressources supplémentaires à la mise en oeuvre du Programme d'action et qu'elle ne prévoie non plus l'interdiction des transferts d'armes à des entités non étatiques, ce que de nombreuses délégations ont déploré, elle représente, néanmoins, un important point de départ pour une coopération internationale susceptible d'endiguer ce fléau, qui au cours des 10 dernières années, a fait 2 millions de morts, 5 millions de handicapés, 12 millions de sans-abri et plus d'un million d'orphelins. Espérons que ce Programme d'action portera des fruits dans le plus bref délai et que toutes les ressources seront mobilisées

pour qu'enfin l'accumulation et la dissémination excessives de ces petites armes à forte puissance de destruction ne viennent saper les bases de nos jeunes économies et démocraties.

La valeur totale du transfert des armes de 1993 à 2000 est dans l'ordre des 303 milliards de dollars dont 70 % se trouvent importées par des pays en développement. Dans ce contexte, compte tenu de la diminution de l'aide publique au développement, l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, à l'ouverture d'un atelier organisé à Lima, le 11 juin 2001, sur le thème de la relation entre le désarmement et le développement, a fait observer que les pays en développement devront compter davantage sur leurs propres ressources et qu'il leur faudra, à cet effet, réexaminer le pourcentage de leur produit national brut et de leur budget national que représentent leurs dépenses militaires.

Chez nous, en Haïti où l'aide internationale n'arrive pas souvent, le Président Jean-Bertrand Aristide, dès son retour d'exil, avait débarrassé le pays de son armée, ce corps de 7 000 hommes auquel était cependant alloué 40 % du budget national. Et quoiqu'elle eût engouffré un tel pourcentage, elle ne veillait pas pour autant à la protection des vies et des biens et ne contribuait pas à l'image positive du pays. Pour comble de malheur, nombre de ces gens d'armes, particulièrement quelques gradés du haut état-major, n'étaient que des espions achetés pour quelques poignées de dollars, des tortionnaires, des criminels notoires, des perpétuels agents de sanglants coups d'État, trop impatientes ou trop sanguinaires pour respecter le mandat d'un chef d'État.

Au lendemain de la tragédie du 11 septembre dernier qui tend à rapprocher l'un de l'autre les hommes de bonne volonté, de quelque civilisation qu'ils soient, ma délégation ose espérer un regain d'intérêt de la part des États Membres en faveur des affaires du désarmement. Il faut profiter de cette conjoncture pour se faire un nouvel esprit de coopération et redoubler d'ardeur pour garantir les conditions de la paix et de la sécurité internationales. L'Organisation a fait du chemin : elle partage aujourd'hui le prix Nobel de la paix avec son Secrétaire général, M. Kofi Annan, à qui, d'ailleurs ma délégation rend un grand hommage. Puissent les Nations Unies continuer à être cette source créatrice de paix et que les hommes politiques et diplomates des États Membres comprennent que la

vraie paix ne se réduit pas nécessairement aux seuls concepts militaires; elle ne peut s'édifier que dans la confiance mutuelle.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran qui souhaite exercer son droit de réponse.

**M. Baeidi Nejad** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Aujourd'hui, dans cette salle, le Représentant d'Israël a prononcé des accusations fausses et totalement hostiles à l'encontre de mon pays. Ces accusations, évidemment, ne surprennent personne puisque Israël, qui n'a pas de légitimité, se sent en ce moment très isolé et se trouve à juste titre sous pression. Il essaie donc de reporter la responsabilité de ses difficultés sur des facteurs autres que ses propres politiques extrémistes et agressives.

Depuis sa création, Israël a mené une politique de terreur et d'intimidation dans la région, et, sur la base de cette politique, il a développé des armes de destruction massive à grande échelle. Ainsi, il s'est doté de missiles à courte, moyenne et longue portées qui lui permettent de lancer des armes de destruction massive dans toute la région du Moyen-Orient et au-delà.

Aujourd'hui, Israël continue à mettre au point des armes nucléaires, contre la volonté de la communauté internationale, telle qu'elle est exprimée dans les résolutions de l'Assemblée générale, qui reflètent un consensus, et telle qu'elle a été manifestée à la récente Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, qui a demandé à Israël de renoncer aux armes nucléaires et de placer ses installations nucléaires sous le système des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Dans le même esprit, Israël a mis au point des armes chimiques et biologiques et a donc refusé d'adhérer à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques. Il est tout à fait remarquable que mon pays ait adopté une politique de défense de base, fondée sur la non-recours aux armes de destruction massive et à leurs vecteurs. Mon pays est l'un des rares États du Moyen-Orient, qui a été dès le début partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à la Convention sur les armes biologiques et à la Convention sur les armes chimiques, depuis l'établissement de ces traités internationaux, alors qu'il aurait pu ne pas l'être avec

raison. Mon pays estime que ce qu'il faut absolument pour renforcer et promouvoir la sécurité dans la région, c'est l'adhésion

de tous les États à tous les traités sur les armes de destruction massive, et donc l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de ces armes et de leurs vecteurs.

Par ailleurs, dans le contexte régional récent, nous pensons que tout doit être fait pour empêcher Israël de poursuivre sa politique criminelle dans la région politique qui consiste à massacrer des innocents dans les territoires occupés et à prendre pour cible, eux qui ne luttent pour leur liberté et pour mettre fin à l'occupation de leur territoire par Israël. S'agissant de cette question, je suis sûr qu'un point de l'ordre du jour pertinent est et sera examiné par d'autres Commissions de l'Assemblée générale.

### Programme de travail

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément au programme de travail et au calendrier de la Première Commission, que nous avons adoptés, et comme les membres le savent, nous commencerons la deuxième phase de nos travaux le lundi 22 octobre. Nous consacrerons donc une autre journée à ce point de l'ordre du jour – demain, une journée où 13 orateurs sont annoncés. Nous commencerons lundi la deuxième phase, qui sera consacrée à la discussion thématique des points ainsi que la présentation et à l'examen de tous les projets de résolution soumis au titre de tous les points de l'ordre du jour traitant du désarmement et de la sécurité internationale.

Dans un souci d'utilisation efficace des services de conférence mis à la disposition de cette Commission, j'ai préparé un programme indicatif pour la deuxième phase des travaux; il figure dans le document A/C.1/56/CRP.2, et je pense que les membres en sont saisis.

En proposant ce programme indicatif, la présidence a suivi la pratique déjà établie par la Première Commission durant des sessions précédentes de l'Assemblée générale. J'ai donc l'intention de mener les discussions de la façon suivante, et les membres peuvent suivre cela dans le document A/C.1/56/CRP. 2. Les séances du lundi 22 octobre et du mardi 23 octobre seront consacrées aux questions liées aux armes nucléaires. Le mercredi 24 octobre, notre séance sera consacrée aux autres armes de destruction massive et à l'espace extra-atmosphérique – aux aspects du désarmement dans l'espace. Le jeudi 25 octobre, nous aborderons les questions relatives aux armes

classiques, et le vendredi 26 octobre, nous discuterons du désarmement et de la sécurité à l'échelle régionale et des mesures de confiance, y compris de la transparence dans le domaine des armements. Le lundi 29 octobre et le mardi 30 octobre, nous discuterons des questions liées au mécanisme pour le désarmement, des autres mesures de désarmement, de la sécurité internationale et de questions connexes de désarmement et de sécurité internationale.

Si nous achevons la discussion des questions programmées pour une séance donnée, nous passerons alors, durant cette même séance, à la discussion de la question suivante prévue à notre programme. Je demanderais donc aux délégations de bien vouloir être prêtes à le faire. Il faut également savoir que de façon générale, une certaine souplesse sera maintenu pour permettre aux délégations de traiter des questions qui les intéressent, sans trop affecter – du moins, nous l'espérons – le programme dont les membres sont saisis. Je demande la compréhension et la coopération des membres à cet égard. Je pense que cela est important pour permettre à la Commission de progresser de façon efficace et rapide. Le programme indicatif est conforme aux décisions adoptées sur la rationalisation des travaux de la Commission. Comme je l'ai déjà dit, durant cette deuxième phase, les travaux de la Commission seront consacrés à la fois à la discussion de questions spécifiques et à la présentation et l'examen de tous les projets de résolution.

Je voudrais demander aux délégations de bien vouloir présenter les projets de résolution durant cette phase – la deuxième phase des travaux de la Commission – dès que possible, pour permettre naturellement aux autres délégations de faire des commentaires à ce sujet. Les représentants peuvent consulter le programme indicatif, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que ce programme pour notre discussion thématique est acceptable aux délégations, et nous procéderons conformément à ce programme.

Pour organiser les prochaines séances, je voudrais suggérer que les délégations s'inscrivent sur la liste des orateurs pour les séances spécifiques de la phase deux, dans la mesure du possible, étant clairement entendu que tous les membres ont la possibilité de lever la main et de prendre la parole de leur place.

Je voudrais de nouveau rappeler aux États Membres que la limite pour le dépôt des projets de

résolution sur tous les points de l'ordre du jour traitant du désarmement et de la sécurité internationale, a été fixée au jeudi 18 octobre à 18 heures, comme cela a déjà été annoncé. Cela ne devrait donc surprendre personne.

La prochaine séance de la Commission – la dernière séance de cette première phase – aura lieu le mercredi 17 octobre à 10 heures, dans cette salle.

*La séance est levée à 17 h 40.*